

Projet de service

I.M.E. de Tréleau

SEPTEMBRE 2019 – JANVIER 2023



I.M.E. de Tréleau – 9 rue des trois frères Cornec - 56 300 PONTIVY

02 97 27 89 30

secretariat.ime.treleau.epsms@gmail.com

ESAT LA VIEILLE RIVIERE rue René Cassin BP199 56308 PONTIVY ☎ 02.97.25.00.86	ENTREPRISE ADAPTEE LA VIEILLE RIVIERE 8, rue d'Arsonval BP199 LE SOURN 56308 PONTIVY ☎ 02.97.25.39.03	SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT UATP 20, rue Albert de Mum BP199 56308 PONTIVY ☎ 02.56.62.10.46	SESSAD DE L'EVEL 39 rue Constantin le Priol 56150 BAUD ☎ 02.97.07.42.87	I.M.E. DE TRELEAU 9, rue des 3 Frères Cornec BP199 56308 PONTIVY ☎ 02.97.27.89.30	I.M.E. DE KERPONT 26 rue Thomas Dobrée ZI de Kerpont 56850 CAUDAN ☎ 02.97.81.27.65
---	--	---	--	--	---

Identification de l'Etablissement

Suivant l'arrêté portant modifications de l'autorisation de
l'Institut Médico-Educatif (I.M.E.) de Tréleau géré par
l'Etablissement Public Social et Médico-Social (E.P.S.M.S.)
Ar Stêr à Pontivy – Mars 2018¹

Raison sociale de l'entité juridique	E.P.S.M.S. AR STÊR
Adresse	Rue René Cassin – B.P. 199 – 56 308 PONTIVY Cedex
N° FINESS	56 000 2867
Code statut juridique	Etablissement Social et Médico-Social Communal - 21

Etablissement secondaire 1 :

Raison sociale de l'établissement	I.M.E. de Tréleau
Adresse	9 rue des trois frères CORNEC – 56 300 PONTIVY
N° FINESS	56 000 2867
Code catégorie	Institut Médico-Educatif (I.M.E.) - 183
Code MFT	A.R.S. / Dotation globalisée (C.P.O.M.) - 57

Activité médico-sociale 1 de l'établissement secondaire 1

Code discipline	Educ. Générale Profession. & Soins Spécial. Enfants Handicapés - 903
Code type d'activité	INTERNAT /SEMI-INTERNAT
Code clientèle	Déficiência intellectuelle (sans autre indication) - 110
Capacité	40

¹ Annexe 1 : Arrêté de l'ARS Bretagne de mars 2018 portant modifications de l'autorisation de l'Institut Médico-Educatif (I.M.E.) de TRELEAU géré par l'Etablissement Public Social et Médico-Social (E.P.S.M.S.) AR STER à PONTIVY

SOMMAIRE

INTRODUCTION

- ▶ Le projet de service, une obligation qui fait sens.....6
- ▶ Méthodologie d'écriture du projet de service : une dynamique participative....7

I. LES FONDEMENTS DE L'ACTION DE L'I.M.E.

- A. Le cadre législatif et réglementaire : un changement profond de représentation dans les textes.....8
- B. L'I.M.E. de Tréleau, un service de l'E.P.S.M.S. Ar Stér.....10
- C. Un I.M.E. qui a su évoluer.....12
- D. Une implantation géographique symbolique et stratégique pour le service.....13

II. LES MISSIONS DE L'I.M.E.

- A. Définition juridique du service.....15
- B. Des missions en adéquation avec les textes de planification.....15
- C. Un nouvel agrément qui soutient le changement.....16
- D. Les outils de la loi 2002-2 pour garantir le droit des usagers.....16

III. LE PUBLIC ACCUEILLI ET SON ENTOURAGE

- A. Le profil des personnes accompagnées.....18
- B. Une évolution des profils au fil des années.....20
- C. Des parcours diversifiés à la sortie de l'I.M.E.....22
- D. Expression et participation des usagers.....23
- E. Les liens avec l'entourage.....24

IV. LA NATURE DE L'OFFRE ET SON ORGANISATION

- A. Les modalités d'accueil et procédure d'admission.....26
- B. La co-construction du P.I.A.....28
- C. La référence éducative.....30
- D. Les prestations diversifiées dans une logique de parcours.....31
- E. Un réseau partenarial en appui.....51

V. LES PRINCIPES D'INTERVENTION ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

- A. Promotion de la culture de la bienveillance à l'IME : Les RBPP en appui.....52
- B. Une approche globale et pluridisciplinaire.....54
- C. La gestion des paradoxes et des risques éducatifs.....55
- D. La promotion de l'exercice de la citoyenneté.....55
- E. De la modularité et de l'adaptation en lien avec les besoins des usagers.....56

VI. UNE ORGANISATION AU SERVICE DES USAGERS

- A. Le personnel et les compétences mobilisées.....57
- B. La dynamique du travail d'équipe.....59
- C. Des espaces d'élaboration communs60
- D. La gestion des risques professionnels.....62
- E. Des moyens matériels et financiers.....63

VII. OBJECTIFS D'ÉVOLUTION ET DE DÉVELOPPEMENT

- A. Un plan d'action décliné en 4 axes stratégiques.....67
- B. Evaluation et démarches d'amélioration continue.....68

CONCLUSION

Axe stratégique 1 : Mise en adéquation des prestations aux besoins des usagers

- ↪ **Objectif opérationnel 1** : Déménagement de l'I.M.E.

Axe stratégique 2 : Développement de l'accès au droit commun pour tous les usagers

- ↪ **Objectif opérationnel 1** : Favoriser la participation sociale
- ↪ **Objectif opérationnel 2** : Promotion de la santé

Axe stratégique 3 : Développer des pratiques professionnelles plus efficaces

- ↪ **Objectif opérationnel 1** : Accompagner les personnels
- ↪ **Objectif opérationnel 2** : Communiquer : outil à optimiser
- ↪ **Objectif opérationnel 3** : Rendre plus lisible le parcours de l'utilisateur
- ↪ **Objectif opérationnel 4** : Développer la prestation d'hébergement dans le parcours de tous les usagers.

Axe stratégique 4 : Renforcer la qualité de l'accompagnement

- ↪ **Objectif opérationnel 1** : Prise en compte de la vulnérabilité
- ↪ **Objectif opérationnel 2** : Accompagner la vie affective et le respect de l'intimité
- ↪ **Objectif opérationnel 3** : Accentuer l'individualisation des parcours
- ↪ **Objectif opérationnel 4** : Formaliser la participation et/ou l'association des familles, des personnes ressources
- ↪ **Objectif opérationnel 5** : Développer les modalités en lien avec des projets d'insertion socioprofessionnelle
- ↪ **Objectif opérationnel 6** : Prise en compte des Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles

GLOSSAIRE

ANNEXES

« L'adaptation permanente des moyens aux évolutions de l'environnement place le changement au cœur de la vie de l'organisation. »

Jean-Marie Miramon



INTRODUCTION

► *Le projet de service, une obligation qui fait sens*

La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale a généralisé et rendu obligatoire la rédaction d'un projet de service pour les établissements sociaux et médico-sociaux.

L'article L.311-8 du C.A.S.F. prévoit que « *pour chaque établissement ou service social ou médico-social, il est élaboré un projet d'établissement ou de service, qui définit ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement [...] ce projet est établi pour une durée maximale de cinq ans après consultation du Conseil de Vie Social, ou le cas échéant, après mise en œuvre d'une autre forme de participation* ».

Au-delà de la nécessité législative, le Projet de Service est un document de référence, un support de dialogue entre les différents acteurs de la structure (jeunes, familles, partenaires, professionnels), au service de l'amélioration continue de l'accompagnement des personnes. Il favorise une lisibilité de l'offre de service et en ce sens il garantit l'effectivité des droits des usagers.

Pour l'I.M.E. de Tréleau, la réécriture du projet de service intervient dans un contexte de changement important, le changement de locaux qu'il occupe depuis 50 ans. Si chacun s'accorde sur la nécessité de déménager, ce lieu est chargé d'histoire, de pratiques, d'habitudes dont il faut tenir compte. Le quartier est aussi important, l'I.M.E. porte son nom et symboliquement ce quartier fait partie de son identité. Et enfin, l'établissement va pouvoir s'ouvrir à la mixité. Depuis son origine, il n'accueille que des garçons.

Au-delà des changements internes, ces dernières années ont été marquées par des bouleversements importants dans les textes et dans les orientations politiques nationales. Les pratiques de tous les établissements médico-sociaux et du nôtre en particulier, ont été impactées. Ainsi certains grands principes ont été réaffirmés et ont représenté autant de défis à relever pour l'I.M.E. :

- L'utilisateur au centre de son projet doit être consulté et pris en compte
- L'individualisation des réponses et la promotion des capacités
- Le primat de l'inclusion, de la citoyenneté et de l'accessibilité
- La scolarité en milieu ordinaire comme étant la norme
- Le passage d'une logique d'établissement à une logique de parcours
- L'ouverture des établissements sur leur environnement
- La nécessité de coopération, de travail en réseau et de partenariat

Ce changement de paradigme a amené l'I.M.E. de Tréleau à repenser son projet et à réinterroger ses façons de faire.

Ce projet de service définit les orientations stratégiques pour les 5 années à venir, il clarifie le positionnement institutionnel et s'inscrit pleinement dans les axes fixés par le projet d'établissement (2019/2023). Ce dernier fixe plusieurs orientations qui concernent l'I.M.E. de Tréleau.

- Renforcement des valeurs de l'établissement
- Adaptation du projet d'établissement et des prestations aux besoins des personnes accompagnées, réponses territoriales
- Modernisation des infrastructures et des outils en lien avec l'évolution du projet d'établissement
- Adaptation des accompagnements aux besoins du public accueilli
- Formalisation des outils institutionnels
- Développement et structuration du réseau partenarial

Enfin, ce travail d'élaboration du projet de service est un moment fort de la vie institutionnelle, il permet de donner du sens aux actions quotidiennes des professionnels dans un environnement en profonde mutation.

► *Méthodologie d'écriture du projet de service : une dynamique participative*



L'écriture de ce projet de service est réfléchi depuis plusieurs années au même titre que le projet d'établissement. Les différentes réorganisations vécues par l'I.M.E. puis de l'E.P.S.M.S. Ar Stêr ont retardé successivement sa rédaction.

Nous avons fait le choix de ne pas faire appel à un prestataire extérieur pour nous accompagner dans cette aventure. Le cadre socio-éducatif a animé ces temps d'élaboration avec tous les acteurs et a rédigé le document.

Ce projet, conformément aux Recommandations de l'ANESM / H.A.S.,² a été élaboré en équipe pluridisciplinaire et a fait l'objet d'un avis consultatif des jeunes et des familles en C.V.S. Des groupes de travail³ ont été constitués avec l'ensemble des professionnels. Deux familles représentantes ont été invitées à participer à la réflexion avec les équipes sur les principes d'intervention et le concept de bientraitance.

Tout au long du processus, les professionnels ont été destinataires des écrits afin d'apporter des commentaires et/ou des corrections.

Les thématiques traitées sont également celles préconisées par l'ANESM / H.A.S.

Il s'est nourri des demandes et remarques des jeunes accueillis, des attentes des familles sollicitées dans le cadre d'une enquête de satisfaction en 2019, des rapports d'activités, des

² Recommandation de bonnes pratiques : Elaboration, rédaction et animation du projet d'établissement ou de service, H.A.S., ANESM, décembre 2009.

³ Annexe 2 : Planning des groupes de travail autour de l'écriture du Projet de Service.

évaluations internes et externes, des constats sur le terrain, des études régionales et des différents textes règlementaires et des orientations politiques nationales.

Les axes stratégiques et les objectifs opérationnels ont été fixés en concertation avec le directeur, le cadre supérieur socio-éducatif et les cadres socio-éducatifs de l'E.P.S.M.S. Ar Stér.

Les axes stratégiques sont identiques pour les 2 services d'I.M.E. de même que la majorité des objectifs opérationnels.

Au-delà de l'obligation règlementaire, la construction de ce projet a été l'occasion collectivement de mettre à plat les pratiques, de les déconstruire, de les interroger, de questionner les besoins des usagers et de repenser l'offre de service proposée.

C'est un travail fédérateur sur lequel chacun va pouvoir s'appuyer pour exercer sa mission au quotidien.

I. LES FONDEMENTS DE L'ACTION DE L'I.M.E.

L'I.M.E. de Tréleau inscrit son action d'accompagnement médico-social dans un cadre déterminé par des textes et des orientations. Il est soumis à une autorisation d'exercice par l'A.R.S. Il est financé par les caisses d'assurances maladies dans le cadre d'une dotation globale. Un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens a été signé en janvier 2019.



A. Le cadre législatif et réglementaire : un changement profond de représentation dans les textes

Les missions de l'I.M.E. s'inscrivent principalement dans le cadre législatif suivant :

- 📖 **La loi n°2002-2 du 2 janvier 2002**, rénovant l'action sociale et médico-sociale, qui modifie le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- 📖 **La loi n°2005-102 du 11 février 2005** pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Ces deux lois⁴ ont amené des changements significatifs de pratiques professionnelles. Elles ont impulsé une dynamique d'ouverture et d'échanges. La place de l'utilisateur au cœur du dispositif d'accompagnement est réaffirmée. L'amélioration de la sécurité, de la qualité du service aux usagers et l'ouverture des établissements vers les dispositifs de droit commun constituent des objectifs prioritaires.

⁴ Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

D'autres textes et orientations viennent encadrer ses missions :

Des décrets

-Décret n°89-798 du 27 octobre 1989 remplaçant les annexes XXIV, [...] au décret du 9 mars 1958 modifié [...] par 3 annexes concernant les conditions techniques d'autorisation des établissements et des services prenant en charge des enfants ou adolescents présentant des déficiences intellectuelles ou inadaptés [...].

-Décret n°2009-378 du 2 avril 2009 relatif à la scolarisation des enfants, des adolescents et des jeunes adultes handicapés et à la coopération entre les établissements mentionnés à l'article L.351-1 du code de l'éducation et les établissements et services médico-sociaux mentionnés aux 2° et 3° de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles.

Une circulaire

-Circulaire n°89-09 du 18 mai 1989 précisant les conditions d'application de l'article 22 de la loi n°89-18 du 13 janvier 1989 dit « **amendement CRETON** ».

 **Les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) élaborées par l'ANESM et l'HAS** relatives au champ d'intervention de l'I.M.E. sont des points de repère à l'accompagnement des personnes accompagnées pour et par les professionnels.

Les textes européens

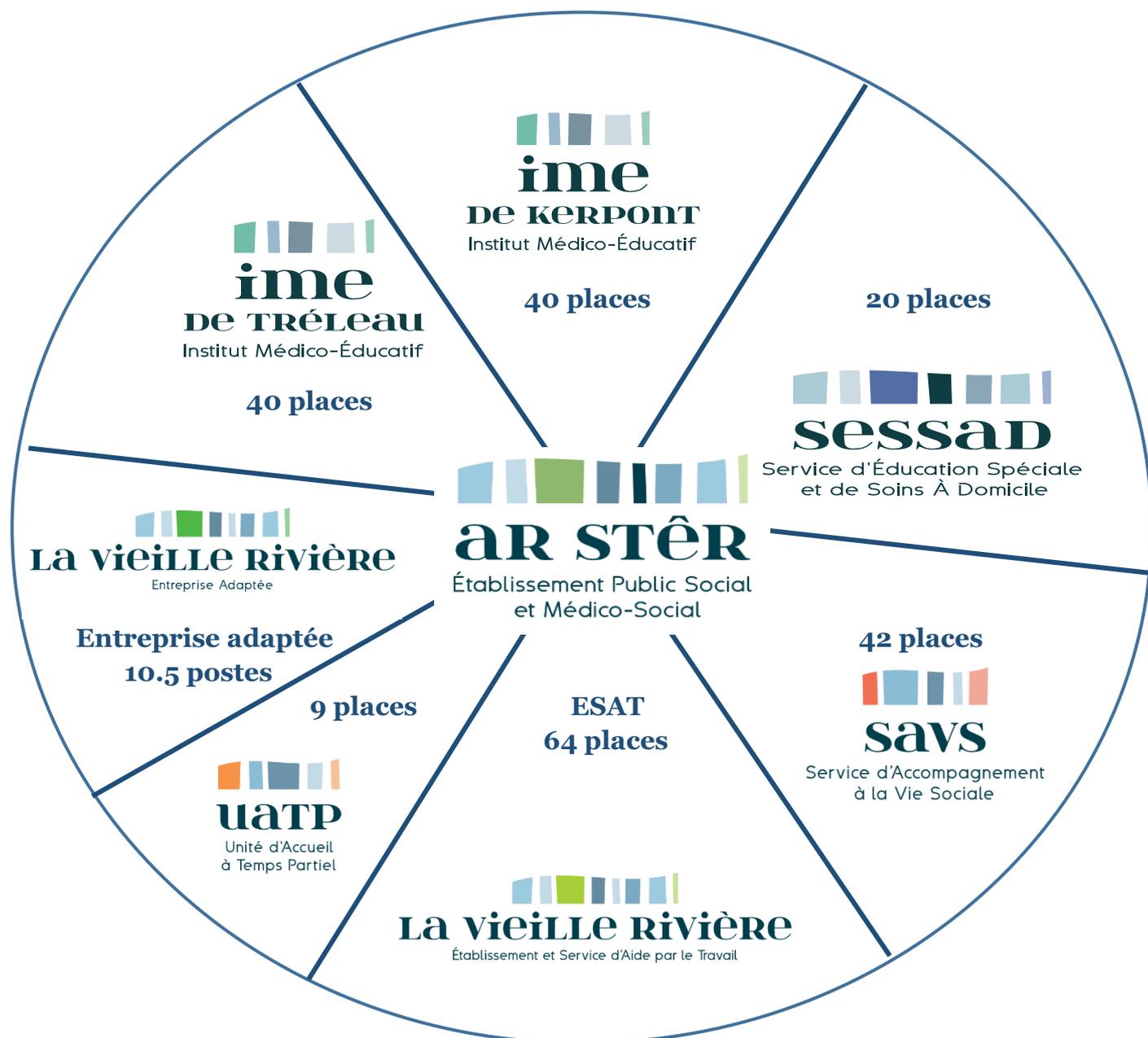
 **Les recommandations du Conseil de l'Europe** relatives à la désinstitutionnalisation et à la vie au sein de la collectivité des enfants handicapés (N°CM/Rec. [2010] du 3 février 2010).

 **Le projet SERAFIN-PH**, Services et Etablissements : Réforme pour une Adéquation des Financements aux parcours des Personnes Handicapées.

Il a été lancé en janvier 2015 par la secrétaire d'Etat aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion. Ce projet vise à réformer le mode de tarification des établissements et services médico-sociaux intervenant auprès des personnes en situation de handicap. Une tarification qui permet de prendre en compte les besoins des personnes, les réponses apportées (prestations), tout en facilitant leur parcours.

B. L'I.M.E. de Tréleau, un service de l'établissement public social et médico-social Ar Stêr

L'E.P.S.M.S. Ar Stêr⁵ est issu de la fusion en janvier 2016 de 2 établissements publics accueillant des personnes en situation de handicap : l'un des adolescents et l'autre des adultes. **En 2019, il comprend 7 services :**



⁵ Annexe 3 : Arrêté de l'ARS Bretagne du 11 décembre 2015 portant cession de l'autorisation et transfert de gestion des établissements gérés par l'E.P.M.S. Pontivy / Lanester vers l'E.P.S. la Vieille Rivière de Pontivy et modification de la répartition des capacités de l'I.M.E. de Tréleau entre le site de Pontivy et le site de Lanester.

L'I.M.E. de Tréleau en tant que service de l'E.P.S.M.S. AR STËR inscrit son action dans les principes du service public. Il défend et promeut ses valeurs fondamentales :

- **Le principe de continuité** de l'accompagnement de l'utilisateur également préconisé par le rapport PIVETEAU.
- **Le principe de mutabilité ou d'adaptabilité** à l'évolution des besoins et aux exigences de l'intérêt général ;
- **Le principe d'égalité et de non-discrimination**, afin de mettre en œuvre ses missions sans discrimination et dans un souci d'égalité de traitement ;
- **Le principe de neutralité**, dont la laïcité est une composante, afin que l'action ne soit guidée que par le seul intérêt général ;
- **L'amélioration constante de la qualité**, afin d'évaluer et d'améliorer ses pratiques professionnelles dans une préoccupation éthique ;
- **La transparence** dans la gestion des fonds publics alloués pour la réalisation de ses missions.

Dans ce cadre, l'accompagnement médico-social de l'I.M.E. s'inscrit dans le **respect de valeurs et de principes éthiques** :

- Une mission réalisée dans le respect **des valeurs humanistes**, avec une forte conviction à considérer la personne comme ayant des ressources et des capacités à évoluer dans son parcours ;
- Des actions dictées par **le respect des droits et devoirs des personnes**, avec pour finalité une inclusion réussie en termes de projet professionnel et d'insertion sociale.
- **Le souci de cohérence** entretenu par un respect des décisions prises en équipe, et une culture de questionnement permanent. Dans le cadre de cette recherche de cohérence, des espaces de réflexion sont organisés pour favoriser l'échange interdisciplinaire, visant le seul intérêt des usagers au sein du service.

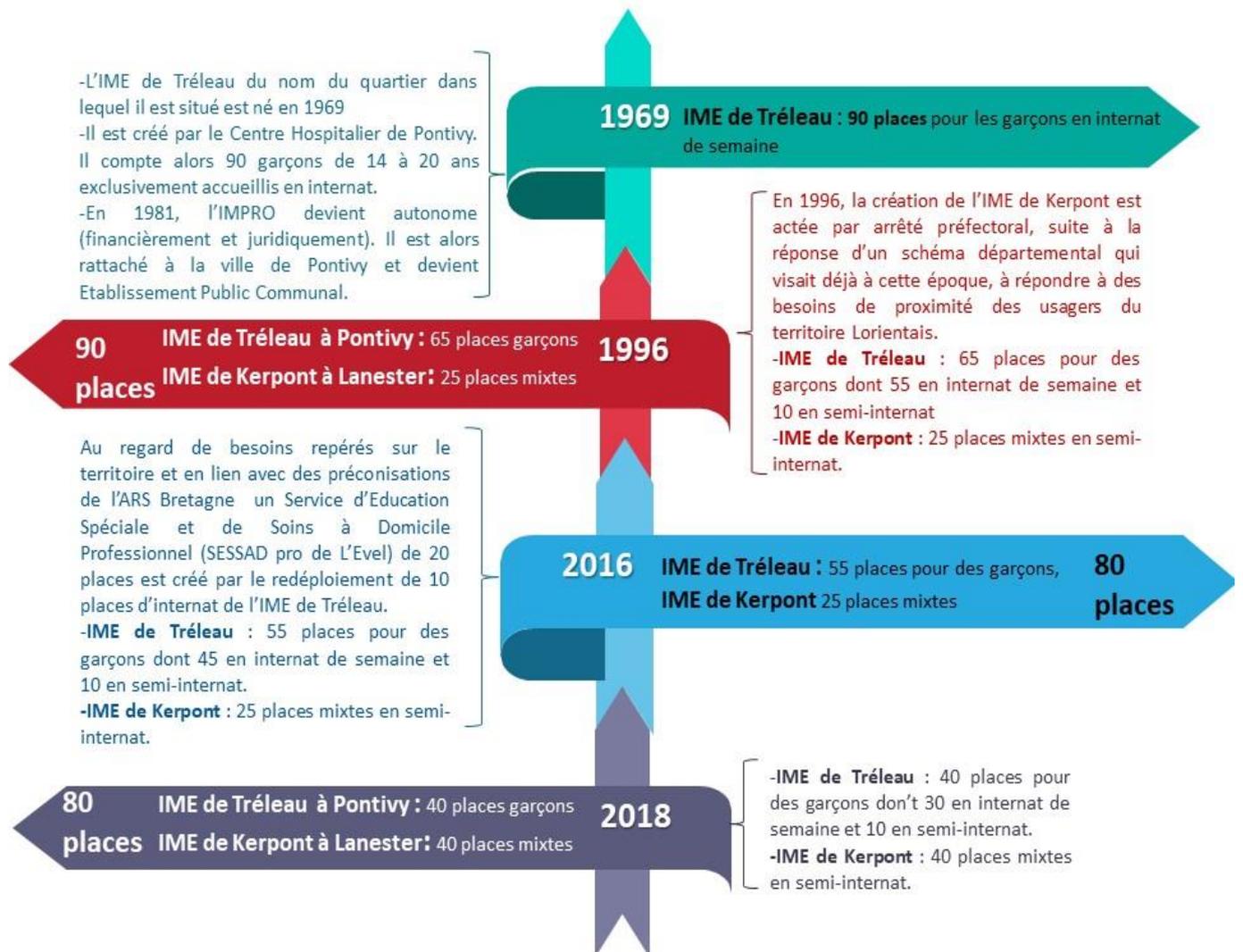
- **Un principe de bientraitance qui s'inscrit pleinement dans les valeurs que portent l'établissement :**

*“La bientraitance est une culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives au sein d'un établissement ou d'un service. Elle vise à promouvoir le bien-être de l'utilisateur en gardant à l'esprit le risque de maltraitance. Elle ne se réduit ni à l'absence de maltraitance, ni à la prévention de la maltraitance. La bientraitance se caractérise par une recherche permanente d'individualisation et de personnalisation de la prestation. Elle ne peut se construire au sein d'une structure donnée qu'au terme d'échanges continus entre tous les acteurs”.*⁶

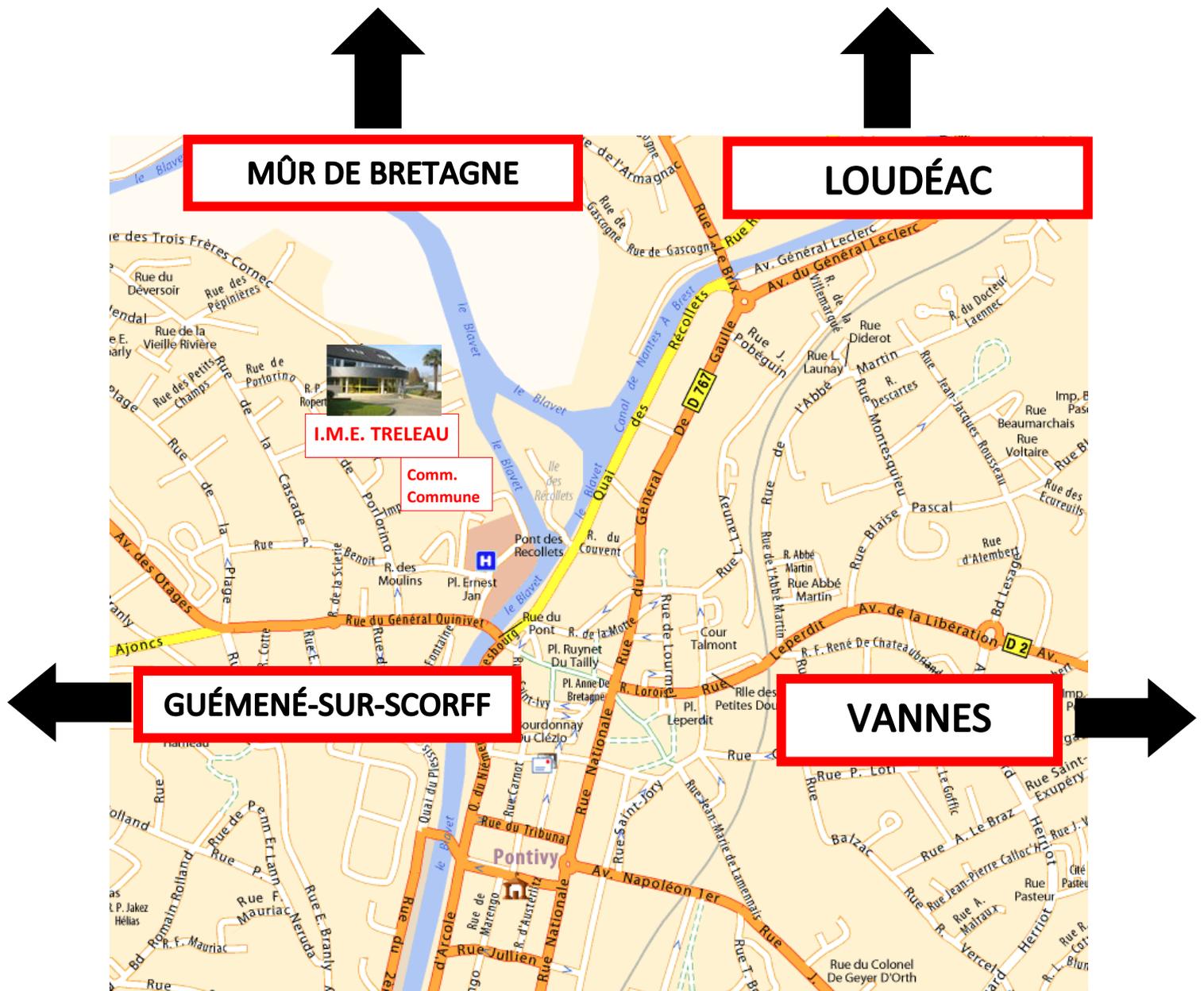
⁶ Extrait de la synthèse des R.B.P.P. de l'ANESM - La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre

C. Historique : Un I.M.E. qui a su évoluer...

Les équipes de Direction de l'I.M.E. de Tréleau et aujourd'hui de l'E.P.S.M.S. Ar Stêr ont toujours eu le souci de l'adaptation des moyens aux besoins des usagers.



D. Une implantation géographique symbolique et stratégique pour le service



L'I.M.E. est situé depuis son ouverture dans le quartier Tréleau, dans des bâtiments mis à disposition à titre gratuit par le Centre Hospitalier Centre Bretagne de Pontivy. Toutes les activités sont réunies sur un même site : hébergement, ateliers, classes, administration.

Si sa situation en milieu urbain offre à nos jeunes tous les avantages et services d'une ville moyenne (transports en commun, équipements sportifs, commerces, espaces culturels, espaces de loisirs, structures de soin, écoles, entreprises...), les locaux sont vétustes, situés dans une zone inondable et ils ne répondent plus aux normes de sécurité et d'accessibilité.

En 2015, une réflexion est menée afin de délocaliser l'I.M.E. de Tréleau dans des locaux adaptés sur le territoire pontivyen.



L'idée de séparer les activités de jour et l'hébergement s'est alors invitée dans les débats. Elle est venue traduire la volonté de travailler l'autonomie différemment. Ainsi, le pari est pris que des espaces distincts vont amener d'autres pratiques qui vont favoriser l'autonomie des jeunes. Par exemple, les jeunes vont devoir se déplacer en transport en commun pour aller en classe ou en atelier comme tous les jeunes de leur âge qui quittent le domicile tous les jours.

Les nouveaux locaux permettront par ailleurs d'accueillir la mixité.

L'E.P.S.M.S. s'est porté acquéreur de plusieurs biens immobiliers dans un souci d'amélioration de la qualité de l'accueil des usagers avec la volonté de s'inscrire dans le paysage de la ville de Pontivy.

Ainsi pour l'hébergement, l'E.P.S.M.S. Ar Stêr qui reste attaché au quartier a fait l'acquisition de l'ancien Institut de Formation en Soins Infirmiers (I.F.S.I.), situé dans le quartier de Tréleau qui fait partie symboliquement de l'identité de l'I.M.E. et de l'école René Guy Cadou à Pontivy pour les activités de jours que l'I.M.E. partagera avec le SESSAD Bleu Cerise de l'association Kervihan.

Entre attachement au quartier et stratégie d'accompagnement plus proche du droit commun et plus inclusive, ce choix s'est rapidement imposé comme le plus judicieux en dépit des nombreuses réorganisations à venir (déplacement entre les deux bâtiments pour les professionnels, lien entre l'administration centrale, articulations entre les équipes de jour et les équipes de l'hébergement...).

Depuis plusieurs années, l'établissement œuvre à s'ouvrir à son environnement afin de promouvoir au maximum l'accessibilité au droit commun et la participation des usagers.

La scolarisation dans les établissements du secteur, l'inscription des personnes accompagnées aux activités culturelles et sportives de la ville ou encore ses hébergements individuels en ville en sont des exemples.

AXES D'AMELIORATION

- ✓ **Développer la mixité dans les nouveaux locaux.**
- ✓ **Offrir un service de proximité en proposant des modularités d'accueil plus importantes : semi-internat, internat modulé.**
- ✓ **Proposer une intervention plus précoce en lien avec les établissements scolaires du secteur.**

II. LES MISSIONS DE L'I.M.E.



A. Définition juridique du service

L'I.M.E. accueille des adolescents et des jeunes adultes de 12 à 20 ans présentant des déficiences intellectuelles légères à moyennes avec des troubles associés. Son action s'inscrit dans le cadre des textes généraux communs à l'ensemble des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Elle est définie aux articles D. 312-11 à D.312-59 du CASF.

Dans le respect de ces textes, l'I.M.E. a pour mission :

- D'accompagner, en lien avec la famille et l'entourage habituel, l'usager dans son développement global
- De favoriser son insertion sociale et professionnelle
- De dispenser un enseignement général et professionnel
- D'élaborer le projet de l'usager avec lui, sa famille et son entourage
- D'assurer les soins médicaux et paramédicaux nécessaires.

B. Des missions en adéquation avec les textes de planification

Le projet de l'I.M.E. s'inscrit également dans les orientations des schémas départementaux et régionaux notamment :

- Le schéma départemental de l'autonomie 2018/2022, qui préconise de répondre spécifiquement aux besoins des jeunes adultes maintenus en institution pour enfants, en anticipant les orientations en particulier pour les jeunes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (A.S.E.), en préparant davantage le passage à l'âge adulte et en adaptant l'accompagnement à l'âge et aux besoins.
- Le schéma Régional d'Organisation Médico-Social, SROMS
Ses priorités vont dans le sens de la promotion de la Santé en direction des jeunes en situation de handicap avec des actions à développer autour de la vie affective et sexuelle, de la fluidité des parcours notamment pour les jeunes de plus de 20 ans maintenus dans les établissements pour enfants.
- Le Programme Interdépartemental d'accompagnement des Handicaps et de la perte d'Autonomie, PRIAC 2018/2022
Parmi les grandes orientations de la stratégie quinquennale nous retiendrons qu'il convient d'apporter une réponse individualisée et adaptée aux besoins et aux souhaits de chaque personne en situation de handicap, ainsi que de porter et de soutenir le virage inclusif, en garantissant des solutions d'accompagnement permettant une vie en milieu ordinaire, en favorisant le maintien à domicile, l'inclusion scolaire, professionnelle et sociale.

C. Un nouvel agrément qui soutient le changement

L'A.R.S. Bretagne a renouvelé l'autorisation d'exercice pour les 2 services d'I.M.E. de l'E.P.S.M.S. Ar Stêr « *pour une durée de 15 ans à compter du 4 janvier 2017. Les bénéficiaires sont des enfants et/ou adolescents âgés de 12 à 20 ans, présentant des déficiences intellectuelles* »⁷.

La capacité d'accueil de l'I.M.E. de Tréleau fixée à 65 places a été modifiée par l'ARS en décembre 2016⁸ fixant la capacité d'accueil à 40 places par redéploiement de 15 places de l'I.M.E. de Tréleau à Pontivy vers l'I.M.E. de Kerpont à Caudan.

Cette nouvelle autorisation et les nouveaux locaux vont permettre à l'I.M.E. de Tréleau d'ouvrir à la mixité. Jusque-là, son agrément spécifiait qu'il était « un établissement communal masculin ».

D. Les outils de la loi 2002-2 pour garantir le droit des usagers

La loi du 2 janvier 2002 impose, dans les structures sociales et médico-sociales, la mise en place d'outils règlementaires garantissant le respect des droits et libertés des personnes accompagnées. L'I.M.E. de Tréleau dispose des 7 outils de la loi 2002-2 qui font l'objet d'une mise à jour régulière. Ils sont travaillés en transversalité avec l'I.M.E. de Kerpont.

► Le livret d'accueil

Il se conçoit pour accueillir la personne qui va se trouver en relation avec l'établissement. Il est prévu pour garantir le droit des personnes accueillies, et a pour fonction de prévenir tout risque de maltraitance. Il comporte obligatoirement, en annexe, la charte des droits et des libertés de la personne accueillie et le règlement intérieur de fonctionnement de l'établissement.

- *Circulaire n°138 D.G.A.S. du 24 mars 2004 relative à la mise en place du livret d'accueil prévu à l'article L311-4 du C.A.S.F.*

► La Charte des droits et libertés

Elle doit être annexée au livret d'accueil fourni aux usagers lors de leur arrivée et affichée dans l'établissement.

- *Arrêté du 8 septembre 2003 relatif à la charte des droits et libertés de la personne accueillie mentionnée à l'article L. 311-4 du C.A.S.F., avec en annexe ladite Charte ;*

Elle définit en 12 articles les droits et libertés fondamentaux pour les personnes accueillies par un établissement ou service social et médico-social.

⁷ Annexe 1 : Arrêté de l'ARS Bretagne de mars 2018 portant modifications de l'autorisation de l'Institut Médico-Educatif (I.M.E.) de TRELEAU géré par l'Etablissement Public Social et Médico-Social (E.P.S.M.S.) AR STER à PONTIVY.

⁸ Annexe 4 : Arrêté de l'ARS Bretagne de décembre 2016 portant renouvellement de l'autorisation de l'Institut Médico-Educatif (I.M.E.) de Tréleau géré par l'E.P.S.M.S. AR STER à Pontivy et fixant la capacité totale à : 80 places à compter du 4 janvier 2017 pour 15 ans.

► **Le règlement de fonctionnement**

Il doit être lui aussi annexé au livret d'accueil fourni aux usagers lors de leur arrivée. Il aborde la dimension collective de l'établissement et définit les droits et obligations des personnes accueillies. Ce document est arrêté et validé par le Conseil d'Administration, après consultation des instances représentatives du personnel (C.T.E.) et des instances participatives des usagers et de leurs familles (C.V.S.). Il est modifié, au plus tard, tous les cinq ans.

- *Décret n°2003-1095 du 14 novembre 2003 relatif au règlement de fonctionnement institué par l'article L311-7 du CASF.*

► **Le contrat de séjour**

Il doit être signé avec l'utilisateur ou son représentant légal. Ce document est réalisé à l'admission et révisé tous les ans. Il détermine les objectifs et la nature de l'accompagnement, les détails des prestations offertes, les conditions d'accueil, de participation financière. Il évoque également les règles d'échange d'information, la désignation de la personne de confiance, ainsi que les conditions de recours en cas de litige.

- *Décret n°2004-1274 du 26 novembre 2004 relatif au contrat de séjour ou document individuel de prise en charge prévu par l'article L.311-4 du C.A.S.F.*

► **La personne qualifiée ou médiateur**

Les usagers et/ou leurs représentants légaux peuvent faire appel à une personne qualifiée en cas de conflit individuel ou collectif avec l'établissement. Afin de faire valoir leurs droits, ils peuvent choisir ce médiateur sur une liste établie conjointement par le représentant de l'Etat dans le département, le directeur général de l'A.R.S. et le président du Conseil départemental.

► **Le Conseil de Vie Sociale (C.V.S.)**

Le rôle de cette instance consultative est d'informer les usagers de tout ce qui a une incidence sur les conditions de vie et d'être le moyen pour eux de participer davantage, de s'exprimer, de communiquer, d'agir ensemble, de proposer les mesures à prendre, d'exprimer les doléances et suggestions des usagers, de débattre sur les projets.

Il se réunit 3 fois par an.

- *Décret n°2004-287 du 25 mars 2004 relatif au conseil de la vie sociale et aux autres formes de participation institués à l'article L.311-6 du CASF*

► **Le projet de service**

Il décline les objectifs de l'I.M.E. de Tréleau et ses modalités d'organisation, de fonctionnement, les coordinations et coopérations et l'évaluation. Il est établi pour cinq ans, après avis du Conseil de la Vie Sociale. Il s'inscrit dans la continuité du projet d'établissement (2019/2023).

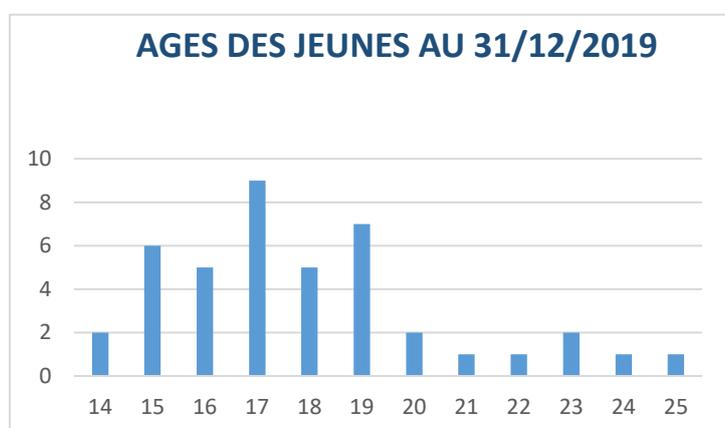
III. LE PUBLIC ACCUEILLI ET SON ENTOURAGE

A. Le profil des personnes accompagnées

Au fil des années, l'I.M.E. a vu son public évoluer ce qui a amené une nécessaire adaptation de son projet et de ses prestations aux besoins des jeunes accueillis.

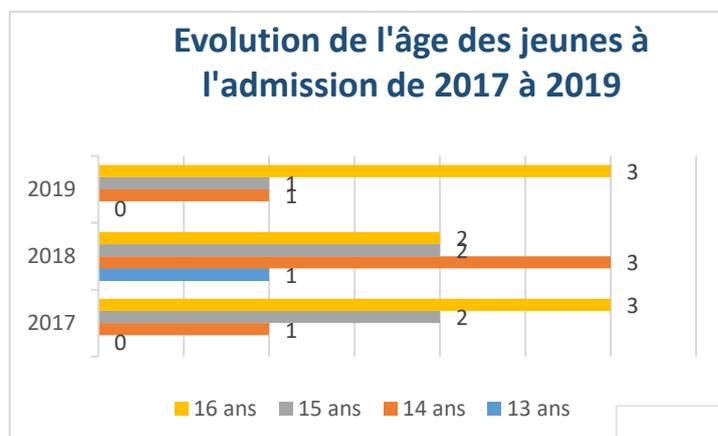
L'accueil de jeunes en situation de rupture dans le cadre de la Réponse Accompagnée Pour Tous (R.A.P.T.), de jeunes avec des troubles psychiques et avec des troubles de comportements plus importants ont favorisé l'accueil à temps partiel.

Les accompagnements individuels et spécifiques tendent à augmenter de plus en plus ce qui se fait parfois au détriment des temps de préparation des professionnels.

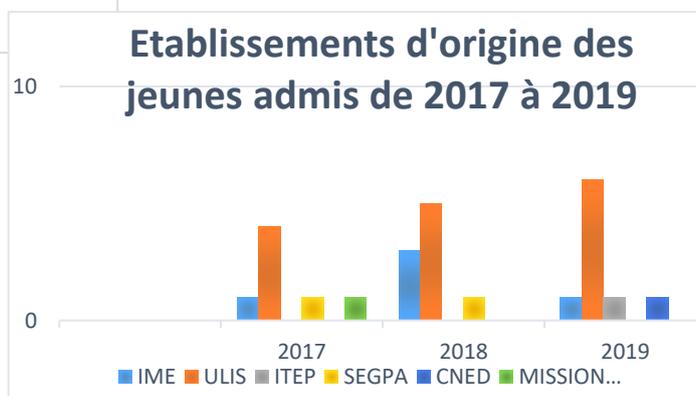


L'âge moyen des jeunes accueillis au 31/12/2019 est de 17 ans et 11 mois. Cette moyenne a légèrement baissé depuis 2017, où la moyenne d'âge était de 18 ans et 9 mois.

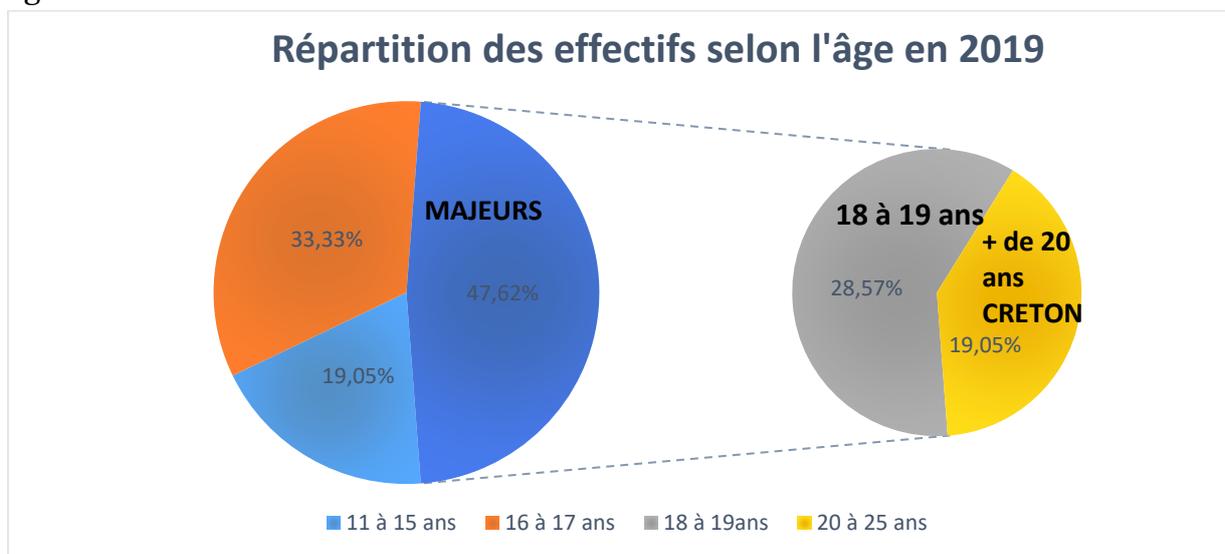
Le redéploiement d'effectifs en 2018 vers l'I.M.E. de Kerpont et la sortie de jeunes de plus de 20 ans et l'arrivée d'utilisateurs plus jeunes en 2018 expliquent cette baisse.



Depuis plusieurs années, l'âge moyen à l'admission augmente, conséquence directe du maintien en scolarité ordinaire des élèves en situation de handicap rendu possible par la loi de 2005. Les I.M.E. ont vu l'âge moyen à l'entrée augmenter progressivement.



Parallèlement la proportion des jeunes maintenus dans le cadre de l'amendement Creton a augmenté de manière exponentielle. Depuis 2018, 20 % de l'effectif est maintenu à titre dérogatoire.



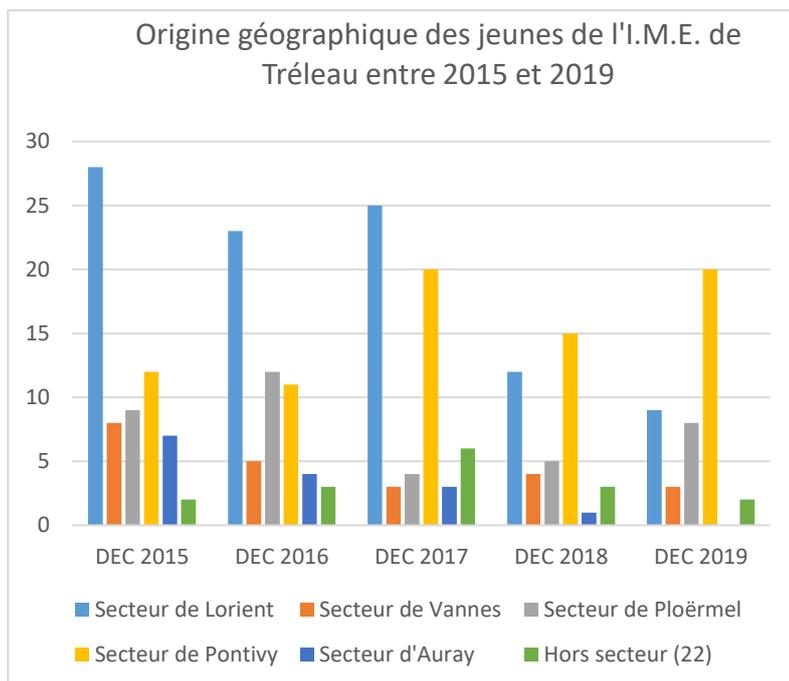
AXES D'AMELIORATION

- ✓ L'accompagnement des plus de 20 ans reste un des axes prioritaires du projet de service. Il conviendra de répondre spécifiquement aux besoins de ces jeunes majeurs qui pour une large majorité sont en attente d'une place en foyer de vie (75% en 2018). Des activités et des projets plus en lien avec l'épanouissement dans une vie sociale sont à penser ainsi que le développement des habiletés sociales et de l'autonomie.

↳ L'origine géographique des jeunes accueillis

Le redéploiement d'une partie des effectifs originaires du bassin lorientais en 2018 grâce à l'augmentation de places à l'I.M.E. de Kerpont a modifié, comme prévu, le profil géographique des usagers du service.

Si l'établissement continue d'accueillir des jeunes de secteurs limitrophes de par sa possibilité d'hébergement, le travail de partenariat avec les établissements scolaires de Pontivy engagé depuis 2015, a eu pour conséquence une augmentation constante de l'accueil de jeunes qui viennent de ce territoire. De ce fait, l'accueil en semi-internat a lui aussi augmenté au détriment de l'accueil en internat qui tend à baisser.



B. Une évolution des profils au fil des années

Une large majorité de jeunes souffrant de troubles du psychisme est accueillie (66%) alors qu'il est repéré depuis 3 ans une baisse significative des jeunes présentant une déficience intellectuelle. La proportion de jeunes souffrants de Troubles Envahissants du Développement se stabilise depuis trois ans (de 18 à 20% de l'effectifs).

	Nombre de jeunes	%
Déficiences intellectuelles à titre principal	20	42%
Déficiences intellectuelles associées	22	46%
Autisme et autres TED à titre principal	6	12%
Autisme et autres TED associé	3	6%
Troubles du comportement et de la communication à titre principal	2	4%
Troubles du comportement et de la communication associée	22	46%
Troubles du psychisme principal	16	33%
Troubles du psychisme associé	16	33%
Troubles du langage et des apprentissages à titre Principal	0	0%

Trouble du langage et des apprentissages Associés	20	42%
Déficiência auditive associée	1	2%
Déficiência visuelle associée	0	0%
Déficiência motrice associée	3	6%
Déficiência métabolique associée	2	4%
En cours de diagnostic	5	10%
Autres types de déficiences à titre principal	0	0%
Autres types de déficiences associées	0	0%
Nombre de personnes accompagnées dans l'effectif au 31/12/2019	48	100%

AXE D'AMÉLIORATION

- ✓ Le travail de réseau et de partenariat avec les services de santé mental est indispensable. Il doit être développé pour pouvoir accueillir ces jeunes.
- ✓ Le temps partiel et l'individualisation des projets sont également des réponses à privilégier pour éviter les ruptures de parcours. Ce qui vient interroger la question des moyens humains à certains endroits mais également de la formation des professionnels.

C. Des parcours diversifiés à la sortie de l'I.M.E.

Orientation des jeunes sortis en 2019



Si les orientations sont variées, elles se font majoritairement vers le milieu protégé. Les nombreux partenariats avec les établissements du secteur adulte facilitent des sorties en E.S.A.T.

AXE D'AMÉLIORATION

Les liens avec les foyers de vie seront à développer au regard des orientations de plus en plus nombreuses vers ces structures. Le recours à l'accueil temporaire en Foyer de Vie est un élément de réponse pour travailler la sortie en foyer.

Les durées d'accompagnement varient de 5 à 6 ans en moyenne depuis 2018. Ce qui, corrélé à l'âge à l'admission, laisse présager une augmentation à venir des jeunes maintenus au titre de l'amendement Creton.

D. Expression et participation des usagers

L'expression et la participation des usagers sont recherchées et à l'œuvre tout au long du parcours des jeunes.

Les modalités de participation sont nombreuses et dans tous les domaines qui concernent l'accompagnement et la vie institutionnelle.

Les principes du libre choix et du consentement éclairé sont réaffirmés. Ils sont des préalables à notre « philosophie » d'accompagnement.

Si chaque jeune a accès au langage, la communication et la compréhension peuvent être entravées. Ainsi les professionnels vont chercher à s'assurer qu'il peut s'exprimer et, le cas échéant, regarderont les autres signes qui viennent renseigner sur ce que le jeune pense ou souhaite. Chaque jeune est considéré comme sujet à part entière.

→ Sur le plan individuel :

La co-construction du **Projet Individualisé d'Accompagnement (P.I.A.)** est primordiale.

Les jeunes et leurs entourages prennent part à l'élaboration et la mise en œuvre du P.I.A.

Outre les nombreuses rencontres avec le jeune et ses proches, un document de « recueil des attentes » est transmis avant la réunion de projet. Les majeurs sont invités à participer.

Le document « P.I.A. » qui comporte une partie bilan et une partie projet est envoyé aux familles avant la rencontre de restitution de projet, ceci afin de leur permettre d'en prendre connaissance mais également de demander des modifications.

Tout au long du parcours, l'utilisateur et son entourage peuvent venir réinterroger le projet et le faire évoluer.

→ Sur le plan collectif :

Conformément à l'article L311-6 du C.A.S.F., il est institué **un Conseil de Vie Social (C.V.S.)** afin d'associer les personnes bénéficiaires des prestations au fonctionnement de l'établissement.

A l'I.M.E., le C.V.S. a lieu 3 fois par an. Deux jeunes élus par leurs pairs, lors d'une élection tous les 3 ans, siègent au C.V.S. ainsi que deux représentants des familles.

Depuis 2018, le président du C.V.S. est un des représentants des jeunes.

Chaque C.V.S. donne lieu à un compte rendu. Ces derniers sont envoyés à l'ensemble des familles qui peuvent faire remonter leurs avis ou leurs attentes directement à leurs représentants.

Les représentants des familles réfléchissent à d'autres modalités de consultation et de rencontres entre elles. Des réunions thématiques collectives pourraient être à développer pour leur permettre d'aborder des sujets qui les concernent tous (les droits de leurs enfants à



la majorité, les mesures de protection juridique, la vie affective et sexuelle, l'insertion professionnelle, les E.S.A.T...). Des intervenants « spécialistes », extérieurs ou de l'établissement, pourraient être conviés (mandataires judiciaires, assistante sociale, chargé d'insertion, partenaires des E.S.A.T...). Ce serait également l'occasion de créer des relations entre les familles.

Les représentants des jeunes, appelés « délégués des jeunes », sont soutenus dans leur rôle par une personne ressource, un éducateur qui facilite l'organisation des réunions de préparation et aide à l'expression pendant la réunion de C.V.S. Un document en F.A.L.C. (Facile A Lire et à Comprendre)⁹, pour faciliter la prise de note et le compte rendu au groupe, a également été élaboré. Une formation « représentant du C.V.S. » a été mise en place avec d'autres I.M.E. pour comprendre en quoi consiste le rôle de représentant au C.V.S.

A noter, que plusieurs demandes des usagers ont été prises en compte dans le projet architectural de l'I.M.E. (la demande City Park, le mobilier, la restauration).



La commission repas, permet à 2 jeunes représentants soutenus par les agents de service de chaque groupe de vie et du cadre socio-éducatif de rencontrer le prestataire de restauration collective pour évaluer la qualité des repas livrés. Ils peuvent aussi demander la modification de certains menus en fonction de leurs goûts. Il est à noter que les jeunes expriment de l'insatisfaction concernant la qualité de la prestation. Ils ont pu notamment le signifier dans le cadre du C.V.S., mais également dans le cadre du projet de service et de l'enquête de satisfaction. Une étude de marché est en cours pour changer de prestataire en lien avec le déménagement.

Les enquêtes de satisfaction sont également des supports intéressants pour recueillir l'avis des jeunes et des proches. Une enquête de satisfaction a été réalisée en décembre 2019.¹⁰ Les résultats de l'enquête ont été restitués dans le cadre du C.V.S. et transmis à l'ensemble des familles et des jeunes.



Enfin, **la participation des familles à l'élaboration du projet de service** a permis des échanges sur l'accompagnement, sur les principes d'intervention et une réelle expression de leurs attentes et points de vue auprès des professionnels.

E. Les liens avec l'entourage

Les relations avec l'entourage s'inscrivent dans le cadre défini par la loi.



L'article 6 « Droit au respect des liens familiaux » de la Charte des Droits et des Libertés de la Personne Accueillie précise que :

« La prise en charge ou l'accompagnement doit favoriser le maintien des liens familiaux et tendre à éviter la séparation des familles ou des fratries prises en charge, dans le respect des souhaits de la personne, de la nature de la prestation dont elle bénéficie et des décisions de

⁹ Annexe 5 : Document FALC facilitant la prise de note pour les jeunes délégués au CVS

¹⁰ Annexe 6 : Enquête de satisfaction et résultats 2019

justice. En particulier, les établissements et les services assurant l'accueil et la prise en charge ou l'accompagnement des mineurs, des jeunes majeurs ou des personnes et familles en difficultés ou en situation de détresse prennent, en relation avec les autorités publiques compétentes et les autres intervenants, toute mesure utile à cette fin. Dans le respect du projet d'accueil et d'accompagnement individualisé et du souhait de la personne, la participation de la famille aux activités de la vie quotidienne est favorisée ».

En lien avec le respect des droits des usagers, l'établissement veille à donner une place à l'entourage des jeunes qui sont accueillis. Il faut entendre par entourage, les représentants légaux, la famille, les accueillants familiaux, les mandataires judiciaires, les tiers dignes de confiance, les partenaires de l'Aide Sociale à l'Enfance...

Le recueil de l'avis et de l'autorisation des représentants légaux pour les mineurs ou majeurs protégés est incontournable. La coopération autour du projet du jeune est recherchée et favorise le parcours.

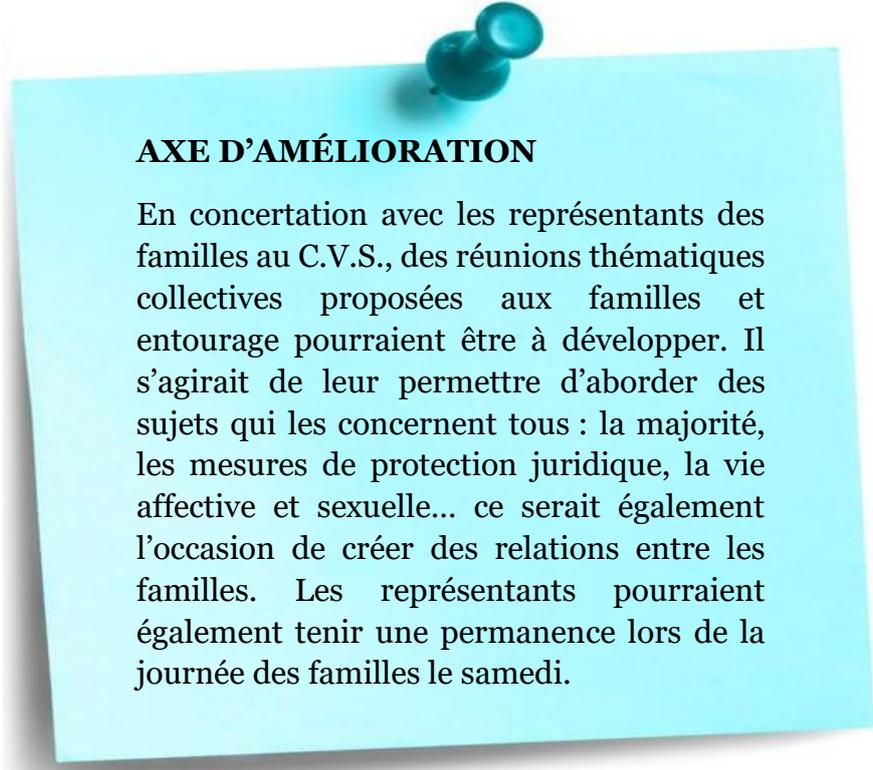
A la majorité, si les liens entre l'établissement et l'entourage du jeune sont maintenus, et souhaités, le majeur devient l'interlocuteur principal pour tout ce qui le concerne. L'assistante sociale de l'établissement va progressivement devenir un interlocuteur incontournable et ressource pour le jeune majeur, notamment en termes de connaissance et d'accès à ses droits.

Au quotidien, les liens avec l'entourage sont réguliers et aussi nombreux que de besoins avec l'ensemble des professionnels concernés par l'accompagnement du jeune. Ils peuvent prendre plusieurs formes :

- Rencontres (PIA, bilan projet, bilan stage, point intermédiaire)
- Visites à domicile pour l'assistante sociale*
- Contacts téléphoniques, mails, courriers
- Notes d'informations à l'attention des familles ou de l'entourage
- Cahiers de liaison pour les plus jeunes.

**A noter que seule l'assistante sociale peut être amenée, avec l'accord des familles, à se déplacer aux domiciles des familles pour une rencontre ou un entretien. Les éducateurs ou la chargé d'insertion peuvent également s'y rendre pour des questions d'organisation (transports, organisation des stages) mais de manière exceptionnelle.*

Un samedi dans l'année, pour permettre la participation d'un plus grand nombre de familles et d'accompagnants, est dédié aux familles des usagers. L'établissement organise et propose une rencontre avec l'ensemble des professionnels qui interviennent dans le projet du jeune accueilli. Si les rendez-vous sont formalisés par une invitation écrite et un planning de rencontres, ce moment est un temps plus convivial qui permet également aux familles de se rencontrer et de se connaître.



AXE D'AMÉLIORATION

En concertation avec les représentants des familles au C.V.S., des réunions thématiques collectives proposées aux familles et entourage pourraient être à développer. Il s'agirait de leur permettre d'aborder des sujets qui les concernent tous : la majorité, les mesures de protection juridique, la vie affective et sexuelle... ce serait également l'occasion de créer des relations entre les familles. Les représentants pourraient également tenir une permanence lors de la journée des familles le samedi.

IV. LA NATURE DE L'OFFRE ET DE SON ORGANISATION

A. Les modalités d'accueil et la procédure d'admission

En préambule, il est important de rappeler que l'admission dans un établissement médico-social peut prendre du temps. Ce temps est important pour construire un projet d'accompagnement qui réponde aux besoins des personnes accompagnées. Plusieurs rencontres ou contacts ou stages sont parfois nécessaires avant de valider une admission. Par ailleurs, les listes d'attente¹¹ des I.M.E. sont importantes et le projet d'orientation doit être anticipé dans le temps. La Maison de l'Autonomie peut indiquer les admissions « prioritaires » en lien avec des situations particulièrement complexes ou urgentes. Les Groupes Opérationnels de Synthèse (G.O.S.), organisés dans le cadre de la Réponse Accompagnée Pour Tous (R.A.P.T.), sont également des espaces où l'établissement peut être sollicité pour répondre en urgence aux situations sans solution.

¹¹ Le dispositif via trajectoire pour l'orientation des personnes en situation de handicap viendra fluidifier les listes d'attente des établissements.

En plus du jeune et de son entourage, l'admission est une co-construction qui implique parfois plusieurs partenaires : M.D.A., A.S.E., Education Nationale...

La notification d'orientation de la M.D.A. ou d'une M.D.P.H. est le préalable à toute admission.

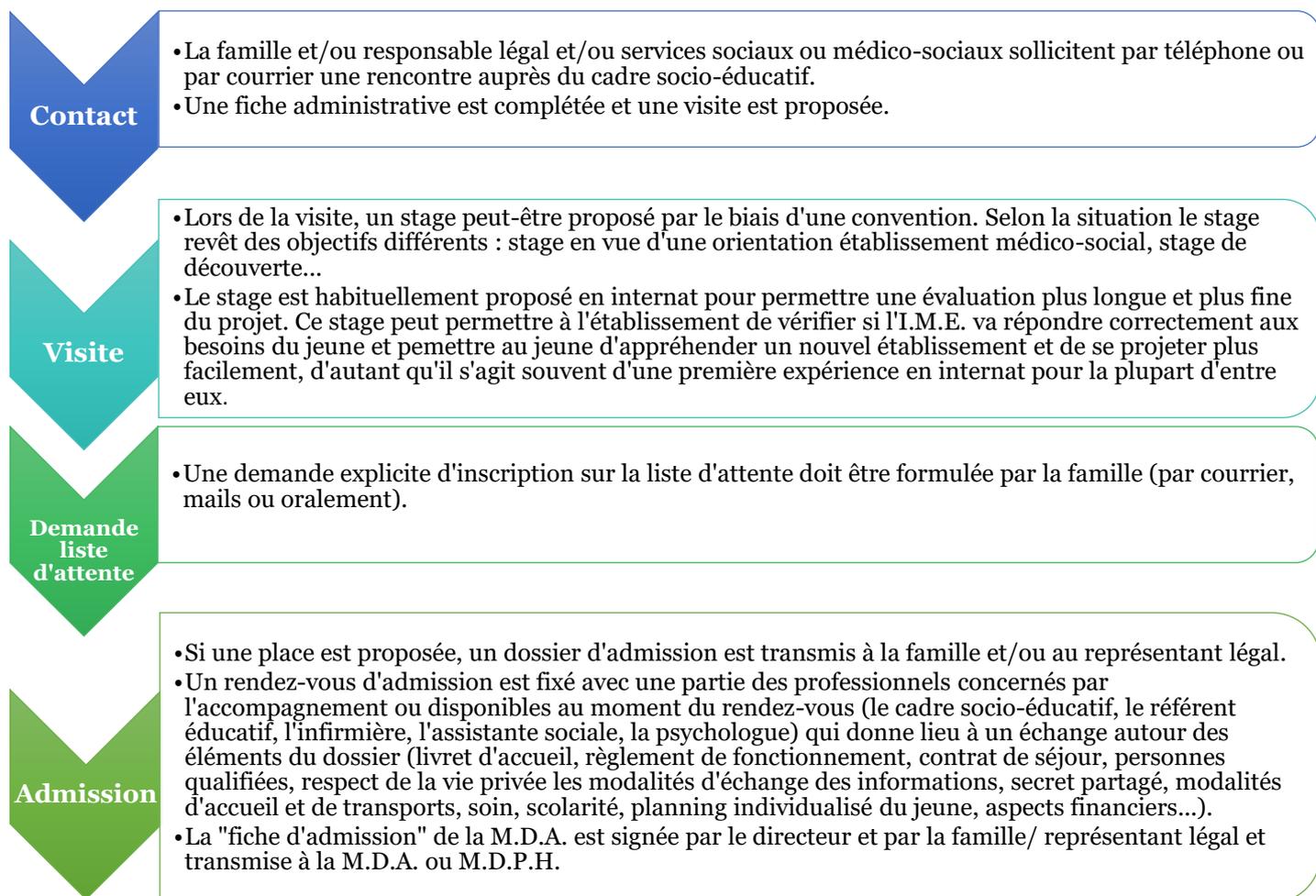


Les jeunes sont accueillis du lundi 8h au vendredi 14h, 204 jours par an. Ce nombre de jours est fixé par **l'Agence Régionale de Santé**.

Le calendrier d'ouverture de l'I.M.E. est fixé après **consultation du Conseil de vie Social et du Conseil Technique d'établissement**. S'il tient compte du calendrier de l'Education Nationale, les jeunes ne bénéficient pas de toutes les vacances scolaires.

Ils peuvent être accueillis en internat de semaine, en semi-internat (demi-pension) ou en internat modulé (de 1 à 3 nuits par semaine). L'établissement prend en charge financièrement les transports, l'hébergement et les repas. Une participation financière peut être demandée pour les plus de 20 ans (cf. livret d'accueil).

➔ La procédure d'admission



➤ **Le dossier du jeune est constitué dès son admission.**

Il s'agit d'un dossier unique, qui se compose de 4 parties : Administrative, Médicale, Educative et Sociale. Pour des soucis de confidentialité, la partie Médicale est gardée à l'infirmerie sous clés et la partie Sociale est confiée tout le long de l'accompagnement à l'Assistante de Service Social. Les parties Administrative et Educative se trouvent dans le bureau du cadre socio-éducatif.

A l'I.M.E., le dossier de l'utilisateur n'existe pas encore en version informatisée mais c'est en projet. Les utilisateurs et leurs représentants légaux peuvent demander à tous moments de consulter le dossier en faisant la demande par courrier au directeur. Le protocole d'accès au dossier figure dans le règlement de fonctionnement. Le dossier est archivé pendant 30 ans à partir de la date de sortie de l'établissement.

Des rencontres avec d'autres professionnels peuvent être programmées une fois l'admission prononcée.

L'I.M.E. peut inviter les professionnels ou services qui accompagnaient jusque-là le jeune ou solliciter des éléments du dossier auprès de la M.D.A., si la famille l'y autorise par écrit.

Il s'agit pour l'établissement de recueillir des éléments de compréhension qui permettront de renseigner le dossier du jeune et de construire le Projet Individualisé d'Accompagnement de manière plus rapide.

B. La co-construction du Projet Individualisé d'Accompagnement (P.I.A.)

Un **Projet Individualisé d'Accompagnement (P.I.A.)** est co-construit avec l'utilisateur et/ou son représentant légal dans les 6 mois suivants l'admission.

Une réunion d'élaboration du projet est organisée. Elle rassemble les acteurs institutionnels auprès du jeune. Les partenaires (A.S.E., mandataires judiciaires, C.M.P., Hôpital de Jour, orthophonistes ou autres libéraux...) peuvent également y prendre part.

Les attentes du jeune et de son entourage sont recueillies avant la réunion. Le jeune peut être rencontré préalablement par le médecin psychiatre de l'établissement, la psychologue et/ou la psychomotricienne pour apporter des éléments préparatoires.

Les représentants légaux ne participent pas à cette réunion mais les majeurs y sont invités.

La réunion d'élaboration de projet a pour but de définir les objectifs de travail, les moyens mis en œuvre et les modalités d'évaluation du projet.

Pour les élèves scolarisés, une Equipe de Suivi de Scolarisation (E.S.S.) est programmée avec l'enseignant référent scolaire (M.D.A.) puis uniquement s'il y a un Projet Personnalisé de Scolarisation (P.P.S.). Le P.I.A. est restitué à cette occasion.

Si le jeune n'est pas scolarisé, une réunion d'échange autour des propositions d'axes du P.I.A. est organisée.

Le P.I.A. comprend 4 axes : Educatif, Pédagogique, Insertion et Soins.

Cet outil est actualisé tous les ans au minimum et fait l'objet d'une rencontre avec l'utilisateur et son représentant légal. L'évaluation est continue et se fait tout au long du parcours afin de travailler un projet de vie d'adulte. Le référent éducatif est l'interlocuteur privilégié qui coordonne le projet du jeune.

➔ La fin de l'accompagnement

Le départ d'un jeune s'accompagne. La fin de l'accompagnement est décidée en **concertation avec le jeune et son représentant légal, son entourage et les partenaires**. Elle intervient quand **les objectifs sont considérés comme atteints** et/ou quand une autre orientation apparaît plus adaptée aux besoins du jeune.

L'accompagnement peut également s'arrêter à la demande du représentant légal ou du majeur.

Conformément à la réglementation, l'arrêt de l'accompagnement est soumis à **l'avis de la M.D.A. lorsqu'elle est à l'initiative de l'établissement**.

Une rencontre avec le jeune et/ou son représentant légal vient formaliser la sortie, par la **signature officielle du document transmis à la M.D.A.**

Cette rencontre est également l'occasion de les informer sur les modalités d'archivage et la durée de conservation du dossier et sur les modalités d'accompagnement après la sortie¹². L'article n°8 prévoit que : *« L'établissement ou le service assure l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle de l'adolescent à sa sortie. Afin d'apporter son appui au jeune et à sa famille, en liaison avec les services administratifs sociaux compétents auxquels il ne se substitue pas, il apporte son concours aux démarches nécessaires pour faciliter l'insertion professionnelle et l'insertion sociale. Cet accompagnement court sur une durée minimum de trois ans »*.

Dans la plupart des cas, la fin d'accompagnement fait l'objet de **relais avec d'autres structures ou professionnels** afin d'éviter les ruptures de parcours. L'assistante sociale de l'établissement et la chargée d'insertion sont très présentes et ont un rôle central lors de cette fin d'accompagnement.

Par ailleurs, le départ d'un jeune fait l'objet d'un temps convivial avec le groupe de vie et les professionnels, où l'on va se dire au revoir. Ce temps est important tant pour la personne qui part que pour ceux qui restent.

¹² Décret n°89-798 du 27 octobre 1989 remplaçant les annexes XXIV



AXE D'AMÉLIORATION

L'assistante sociale est régulièrement interpellée par des usagers sortis pour des questions administratives (besoin de document, traçabilité du parcours) et pour des demandes de consultation du dossier.

Un outil de suivi des personnes sorties dans les 3 ans est à formaliser.

C. La référence éducative



A l'I.M.E., la référence est exercée par les encadrants éducatifs. Le référent éducatif est la personne ressource, l'interlocuteur privilégié pour le jeune, ses proches et les partenaires tant internes qu'externes. C'est lui qui va être garant de la mise en place du projet et faire le lien avec l'ensemble des intervenants professionnels et s'assurer que le projet avance.

Le référent éducatif est nommé par le cadre socio-éducatif, avant l'arrivée du jeune, ce qui lui permet d'être présent lors de la réunion d'admission et l'entretien d'accueil. Ce premier contact facilite le premier lien et rassure le jeune qui va se savoir accueilli lors de son arrivée. L'éducateur donne les informations pratiques à l'accueil du jeune (emploi du temps, trousseau demandé pour passer la semaine ou la journée à l'I.M.E....).

Le référent éducatif va pouvoir préparer l'arrivée : coller le nom du jeune sur son casier ou la porte de sa chambre, prévenir les autres intervenants et les autres jeunes... Le jour J, il pourra l'accompagner sur son groupe de vie, lui expliquer le fonctionnement, les règles de vie, lui présenter les professionnels du groupe (éducateurs, agents de service, veilleurs de nuit...) et les autres jeunes.

Une relation de confiance est nécessaire pour que la référence s'installe, une relation qui devra être de proximité mais également à la « juste distance » pour permettre le travail éducatif. Des liens réguliers avec le jeune et ses proches sont indispensables pour l'élaboration du projet et le bon déroulé de l'accompagnement.

Le travail de référence n'empêche pas les liens avec les autres intervenants. Le jeune et ses proches peuvent interagir avec l'ensemble des professionnels qui sont concernés par l'accompagnement.

Lors des réunions d'équipe, le référent va se soucier de l'avancée du projet du jeune et rappeler régulièrement les axes de travail à l'équipe pluridisciplinaire. Il va coordonner toutes les informations auprès des différents partenaires internes et/ou externes (écoles, services de protection de l'enfance, associations de loisirs...).

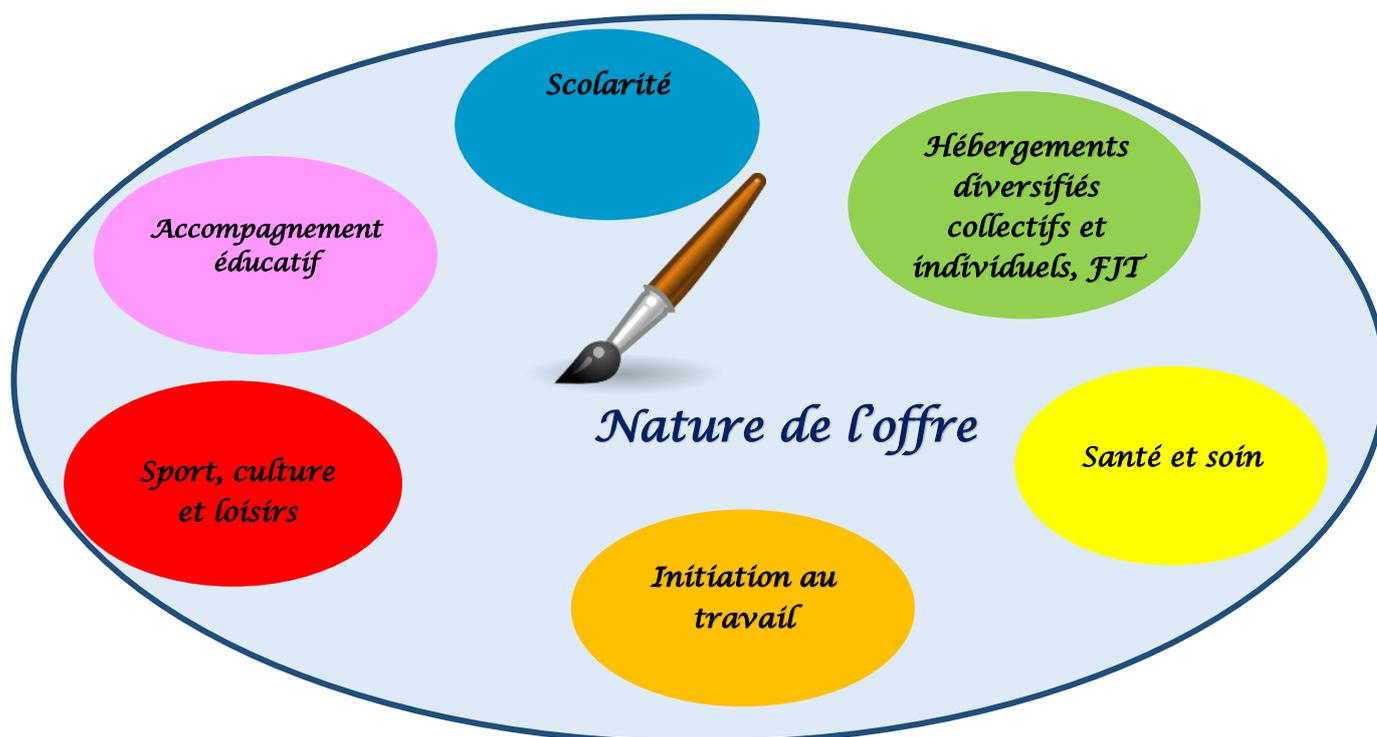
Une co-référence peut être préconisée et mise en place quand la situation d'un jeune est complexe. Un changement de référence peut intervenir lors du parcours pour des raisons diverses en lien avec le projet. Le relais est fait pour s'assurer de la continuité de l'accompagnement. Le jeune et son entourage sont nécessairement informés et le passage symbolique marqué par un entretien avec les deux professionnels. La question de la séparation est importante à travailler avec le jeune et ses proches.

L'I.M.E. s'interroge sur la dépendance que peut provoquer l'institution. La question du temps passé dans l'établissement et de la durée d'accompagnement doivent s'inviter dans les débats. A fortiori quand le jeune est accueilli en internat, il est parfois difficile pour certaines familles de se projeter à nouveau vers un retour au domicile à la sortie de l'I.M.E.

Lors des groupes de travail, les familles ont pu exprimer le confort et le soulagement que génère l'admission dans un établissement médico-social qui va accompagner de manière globale et pendant plusieurs années leur enfant. Le lien de confiance que le référent va tisser avec le jeune et sa famille est important et essentiel pour que le projet avance mais il ne doit pas être un frein en apportant trop d'inertie dans le parcours. Cette relation doit être un étayage pour amener le jeune à grandir et à construire un projet de vie d'adulte.

D. Les prestations diversifiées dans une logique de parcours

Il convient de rappeler qu'aucun parcours n'est identique puisque le Projet Individuel de chaque jeune est différent. Les emplois du temps des jeunes sont pensés en lien avec le P.I.A., leurs besoins et leurs envies.



En réponse aux besoins des jeunes accompagnés, l'I.M.E. propose différents services mobilisables tout au long de son parcours. L'objectif étant qu'ils développent une autonomie maximale, des compétences psychosociales et construisent progressivement un projet de vie d'adulte dans lequel ils puissent s'épanouir.

La diversité des activités permet de susciter l'intérêt chez les jeunes et d'offrir un panel large d'expériences.

L'accompagnement éducatif

Il se décline sous forme d'accompagnement individuel ou d'activités en groupe.

L'accompagnement vise à socialiser, à développer l'autonomie dans le quotidien, à développer l'expression, à permettre l'accès à la citoyenneté et à promouvoir la santé.

Chaque fois que possible, les jeunes vont être mis en situation d'expérimenter.

○ **Des étapes dans l'accompagnement pour construire le projet de vie**

	Objectifs/attendus	Moyens et exemples d'activités
12 à 16 ans	<ul style="list-style-type: none"> -Intégrer un collectif, repérer les différentes personnes, connaître et respecter les règles de vie. -Apprendre à se séparer de son environnement habituel (internat) se faire des amis. -Se repérer dans un emploi du temps (les temps qui rythme la journée). -Se repérer dans l'espace / appréhender les différents lieux de l'établissement et de la ville pour se déplacer plus facilement. -Gérer des actes du quotidien seul (gérer son hygiène, préparer ses effets personnels, faire son lit, se déplacer dans des lieux connus, faire des courses, confectionner des repas simples...). -Prendre soin de soi. -Acquérir des compétences psychosociales¹³ et des savoir être. 	<ul style="list-style-type: none"> -Règles de vie collective, emploi du temps personnalisé. -Jeux pour développer les compétences psychosociales. -Essais trajets en bus. -Tutorat avec les plus anciens. -Internat modulé. -Séjour et camps de vacances. -Club cuisine. -« L'heure santé », sport, atelier bien être, prise en charge psychologique et/ou psychomotricité.... -Groupes d'expression, vie collective, jeu de rôle, C.V.S.

¹³ L'OMS a défini en 1993 les compétences psychosociales (CPS) comme « la capacité d'une personne à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne. C'est l'aptitude d'une personne à

<p>16 à 18 ans</p>	<p>-S'exprimer en son nom</p> <p>-Accès à leur droit : recensement, journée citoyenneté...</p> <p>-Promotion de la santé.</p> <p>-Se prendre en charge et acquérir plus d'autonomie.</p> <p>-Exprimer un projet.</p>	<p>-Actions de prévention en lien avec le Réseau Santé Citoyenneté, l'IREPS, les santé débats, les Semaines d'Information sur la Santé Mentale (S.I.S.M.)...</p> <p>-Vie affective et sexualité.</p> <p>-Préparation de la majorité.</p> <p>-Sortie en ville, s'occuper seul.</p> <p>-C.V.S.</p> <p>-Faire des démarches seul.</p> <p>-Evaluation à l'internat.</p> <p>-Rencontre avec la chargée d'insertion et l'assistante sociale.</p>
<p>18 à 20 ans</p>	<p>Autonomie quotidienne</p> <p>-Gérer son quotidien : courses, budget, se lever, savoir-faire ses propres choix...</p> <p>-Savoir alerter, savoir nommer ses capacités et ses difficultés.</p> <p>Citoyenneté /participation</p> <p>-Savoir occuper son temps libre et gérer sa vie et sa solitude, en s'appuyant sur les structures de droit commun ou sur le réseau.</p> <p>-Accès aux droits.</p> <p>-Connaissance des structures et administrations (S.S., mairie, C.A.F., papiers d'identité).</p> <p>-Exprimer son projet d'orientation et s'impliquer activement.</p> <p>-Compétences psychosociales (acquérir le sens critique, prendre des décisions, apprendre à gérer son stress, lien interpersonnel, résoudre des problèmes seuls),</p> <p>-Savoir se protéger.</p>	<p>Les expériences appartements ou logements autonomes :</p> <p>-Inscriptions, fréquentations de la médiathèque, espace jeunesse, le B.I.J., clubs de sport, Groupe d'Entraide Mutuelle...</p> <p>-Repas extérieurs avec d'autres jeunes de l'I.M.E., sorties ciné, piscine...</p> <p>-Faire des démarches administratives, rencontre avec la chargée d'insertion, et l'assistante sociale (mesures de protection, démarches)</p> <p>-Evaluation par le S.A.A.S. ou un S.A.V.S. partenaire.</p> <p>-Faire des recherches avec la chargée d'insertion ou l'entourage....</p> <p>-Groupe Préparation à la Vie Sociale (G.P.V.S.)</p>

Ces étapes ne reflètent pas la diversité des parcours. Chaque jeune évolue à son rythme.

maintenir un état de bien-être mental, en adoptant un comportement approprié et positif à l'occasion des relations entretenues avec les autres, sa propre culture et son environnement. »



L'hébergement comme outil de préparation à la vie d'adulte :

Si l'hébergement est un lieu permettant d'accueillir les jeunes dont le domicile est éloigné, il est avant tout un lieu d'expériences pour préparer sa vie d'adulte.

○ Un collectif qui rassure et permet de grandir progressivement :

L'I.M.E. dispose d'un hébergement collectif qui peut accueillir 24 jeunes en internat. L'accueil peut être modulé en fonction des Projets Individualisés de chaque jeune.

Ils vont y apprendre la vie en collectivité, à participer aux tâches du quotidien (ménage, courses, confection des repas, faire son lit, rangement des chambres...), à gérer leur planning (réveil, douches, préparation des affaires personnelles, de classe, de sport...), à occuper leur temps libre (sorties en ville, repos dans les chambres, activités de jeux).

En complémentarité du plateau technique de l'I.M.E., une équipe pluridisciplinaire permet d'accompagner les jeunes dans ce processus d'autonomisation :

- Encadrants éducatifs
- Agents de service généraux
- Veilleurs de nuits

Une organisation qui se rapproche d'une structuration familiale rythme la vie du collectif. Les jeunes rejoignent l'hébergement après les activités de jour. Ils peuvent, si l'entourage et les responsables légaux les y autorisent (pour les mineurs) et après évaluation des risques par les éducateurs, sortir et vaquer à leurs occupations (loisirs, sports en club...) en fonction de leur planning.

Les repas sont actuellement distribués par un prestataire extérieur en liaison froide, remis en chauffe et servis par les agents de service.

Certains repas peuvent être confectionnés par les jeunes dans des cuisines « pédagogiques », petites cuisines à dimension familiale, pour apprendre progressivement à confectionner soi-même les repas.



Des ateliers ou des activités dits d'habiletés sociales sont organisés par les éducateurs (ateliers bien-être, jeux compétences psychosociales, éco-citoyenneté, sports).

Des activités éducatives ou de loisirs et/ ou culturelles sont proposées régulièrement (ferme pédagogique, sortie Bowling, sortie musée, expositions, concerts, jeux de sociétés...).

Des transferts ou séjours de vacances ou camps chantier sont également organisés sur les temps de vacances scolaires où les jeunes sont accueillis à l'I.M.E.



Nettoyage plage de Plouhinec -Avril 2019

*Ramassage
des déchets et tri sélectif*

Octobre 2019



Sortie Penthièvre - Juillet 2020

AXES D'AMÉLIORATION

Il est important de se rapprocher d'un fonctionnement de droit commun.

Le nouveau projet architectural prévoit une séparation des activités de jour et l'hébergement, dans 2 bâtiments distincts situés à plusieurs kilomètres l'un de l'autre.

Ces nouveaux espaces vont apporter de nouvelles pratiques (notamment, les jeunes vont devoir utiliser les transports en commun pour se rendre aux activités de jour ou à l'école).

Il n'y aura plus de recours à un prestataire extérieur pour la restauration sur l'hébergement. Les jeunes devront se préparer les repas chaque soir et chaque matin.

Les agents de service généraux vont voir leurs missions évoluer vers des missions de « maitresse de maison » où l'accompagnement sera plus important, notamment sur la confection des repas ou la participation à l'entretien des locaux.

Les chambres et les sanitaires seront individuelles afin de favoriser l'intimité des jeunes.

Des expériences d'hébergement seront prévues pour tous les jeunes indépendamment de leur statut d'externe de l'EPSMS Ar Stér. Chaque jeune pourra profiter de l'hébergement pour travailler son autonomie.



○ **Des outils pour se préparer, des évaluations pour orienter**

Un service dédié : le Service d'Aide à l'Autonomie Sociale (S.A.A.S.)

Le service d'aide à l'autonomie sociale vise à répondre aux besoins des jeunes majeurs.

Accessible dès 18 ans, ce service favorise l'expérimentation d'une vie d'adulte.

Ainsi les majeurs doivent gérer le quotidien (courses, confection des repas, levers autonomes, entretien de leur logement, gestion d'un budget à la semaine, gestion du temps libre).

Deux éducateurs accompagnent ces majeurs dans leur apprentissage de la vie d'adulte. Progressivement la présence éducative va diminuer pour évaluer la capacité du jeune à se prendre en charge.

Des contacts plus importants et plus réguliers sont pris avec l'assistante sociale qui va œuvrer particulièrement à l'information et à l'accessibilité des droits.

Des logements pour apprendre

L'établissement dispose de plusieurs logements en ville :

- Une maison de trois chambres individuelles dans le quartier de Tréleau (près de l'internat).
- Un appartement situé au centre-ville de deux chambres.
- Un studio en centre-ville de Pontivy.
- Un appartement loué à l'année au Foyer des Jeunes Travailleurs de Lorient (le Grand Large - AGORA).



L'établissement rénove actuellement une maison¹⁴, à proximité du bâtiment d'hébergement, pour y domicilier le S.A.A.S. Un studio est également prévu à l'étage de cette maison.

En fonction du projet individualisé, de sa maturité et de son aisance, le majeur va être hébergé dans un logement autonome ou semi-collectif. Il n'y a pas de veille de nuit sur les logements en ville, mais les jeunes peuvent interpeller les veilleurs de l'internat ou la garde de direction en cas de problème ou d'urgence.

Une grille d'évaluation renseignée conjointement par les usagers et les éducateurs¹⁵ vient nommer les besoins des jeunes et permet de valider le choix d'hébergement du majeur.

¹⁴ Annexe 7: Plan des futurs locaux du SAAS

¹⁵ Annexe 8 : Grille d'évaluation du SAAS

A noter, que la gestion de la solitude n'est pas toujours facile pour des jeunes. A fortiori pour les jeunes qui sont hébergés depuis longtemps dans un grand collectif : ils ont du mal à s'occuper et souffrent de la solitude. Le Foyer des Jeunes Travailleurs apparait alors, comme une alternative intermédiaire. Les Habitats Partagés sont aussi des dispositifs intéressants et rassurants pour commencer une vie d'adulte, en dehors de la cellule familiale, vers lesquels l'établissement peut orienter les jeunes adultes.

Des partenariats avec des services adultes pour co-évaluer

Par le biais de conventions et grâce à un réseau partenarial important, les jeunes majeurs de l'I.M.E. peuvent être co-évalués par d'autres professionnels de services adultes : les Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (S.A.V.S.), SESSAD Pro., Foyer de Vie, S.A.M.S.A.H...

Il s'agit de vérifier et valider la pertinence d'un projet d'hébergement autonome pour un jeune, les besoins d'accompagnement et les prestations à mettre en place.

Le jeune peut être hébergé dans un logement de l'I.M.E. mis à disposition avec une intervention éducative d'un autre service adulte ou être hébergé dans un logement d'une autre structure. C'est également une manière de préparer le jeune à un « après I.M.E. », à penser la séparation avec l'institution qui est parfois présente dans la vie du jeune et de son entourage depuis plusieurs années.

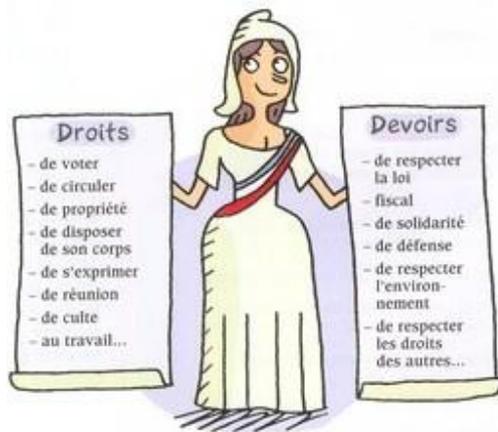
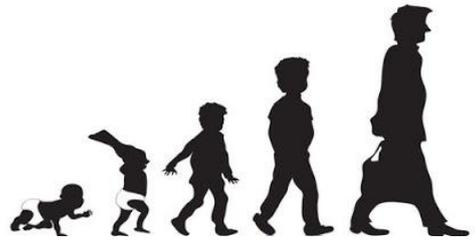
La connaissance des besoins du jeune par l'équipe de l'I.M.E. vient parfois masquer paradoxalement un manque d'autonomie et ne permet pas toujours d'avoir une vision distanciée.

Le regard croisé de plusieurs professionnels permet une évaluation plus fine et plus distanciée. Le jeune majeur doit apprendre à solliciter et à être en relation avec d'autres services.

AXE D'AMÉLIORATION

Une attention particulière doit être donnée aux majeurs, notamment promouvoir l'accès à leurs droits et obligations en tant qu'adulte. Ils ont parfois du mal à se percevoir comme des adultes à part entière, avec des droits.

Les orientations vers le secteur adulte sont travaillées actuellement autour des 19 ans en moyenne, or on s'aperçoit que pour certains il conviendrait de l'aborder plutôt à la majorité. Notamment pour les jeunes qui sont accompagnés par l'Aide Sociale à l'Enfance à qui il est demandé de se projeter plus rapidement pour pouvoir accéder en cas de besoin à un contrat jeune majeur.



Les équipes et les familles s'accordent sur le fait qu'il est parfois difficile de concilier respect du cheminement de chacun et exigences administratives. Pour autant, repousser l'échéance de l'orientation n'est pas satisfaisant car cela maintient le jeune dans une situation certes confortable mais aussi de dépendance à l'institution.

L'accompagnement social

L'assistante sociale a un rôle central dans l'accompagnement des jeunes tant au niveau social qu'au niveau professionnel. Elle est l'interlocuteur privilégié pour tout ce qui a trait aux droits des usagers et les liens avec la Maison Départementale de l'Autonomie ou les M.D.P.H. Elle peut être personne ressource pour les familles tout au long du parcours et un point d'appui pour les partenaires de la protection de l'enfance.

A la fin du parcours, elle va être particulièrement présente pour co-construire l'orientation, amener une réflexion sur le statut de majeur et veiller à penser et faire les relais avec les établissements partenaires qui vont accompagner la personne. L'accompagnement social se fait en lien étroit avec l'équipe pluridisciplinaire.

L'accompagnement à la construction du projet professionnel

L'I.M.E. dispose de plusieurs espaces d'initiation au travail : l'atelier maçonnerie, atelier espaces verts, atelier couture, atelier entretien des locaux, atelier petite menuiserie, atelier mécanique, et atelier conditionnement. Chaque atelier accueille environ 6 jeunes à la demi-journée.

Les jeunes vont bénéficier de cette découverte de différentes activités. Outre l'apprentissage et la pré-formation, cet accompagnement vise à apprendre aux jeunes à acquérir des habitudes de travail : arriver à l'heure, porter une tenue de travail et des Equipements de Protection Individuels, respecter des consignes de sécurité, acquérir de la stabilité à son poste de travail, travailler en équipe.

A noter que certains ateliers favorisent également l'aisance dans le quotidien : la couture ou le bricolage, entretien des locaux, espaces verts qui peuvent servir dans la vie de tous les jours.

C'est aussi un lieu qui va permettre l'évaluation des capacités du jeune à se mobiliser vers un projet professionnel.

Si tous les jeunes bénéficient des ateliers dès leur admission à l'I.M.E., des étapes sont pensées pour amener le jeune à construire un projet socio-professionnel.



Les ateliers en photos



Vente de Noël 2019

Atelier Couture



*Atelier Menuiserie et
réalisations des jeunes -2019*



Atelier Espaces Verts

Réalisation 2018



*Atelier
Maçonnerie*



*Réhabilitation de la fontaine Golh à Pontivy
2019/2020*

Des étapes dans le parcours...



Un découpage théorique par âge illustre les étapes en question. Il est important de se rappeler qu'aucun projet n'est identique, ce découpage constitue un repère mais ne fait pas office de règle. Chaque jeune est différent et évolue à son rythme.

Les étapes du parcours	Attendus	Moyens
<p><i>De 14 à 16 ans :</i> <i>Découverte des différents ateliers</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Respecter les horaires et les E.P.I. • Être capable de respecter et exécuter des consignes • Connaitre le vocabulaire technique de base 	<ul style="list-style-type: none"> • Roulement dans les différents ateliers, de vacances à vacances • Evaluation des compétences, des difficultés et des besoins
<p><i>De 16 à 18 ans :</i> <i>Apprentissage et expérI.M.E.ntation</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Se positionner sur 1 ou 2 ateliers, faire des choix, se positionner, se projeter • S'inscrire dans une dynamique de travail • Capable de réaliser une procédure simple ou complexe • Maîtrise (partielle, du matériel utilisé) du vocabulaire technique 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en situation de travail (chantier extérieur, stage accompagné, projet commun ou avec partenariat extérieur, inclusion pro). Réalité des exigences du monde du travail • Initiation aux savoir-faire et savoir-être au travail • Usage des pictogrammes, répétition des termes • Informer sur les procédures de départ en stage • L'encadrant va être moins présent et va demander plus d'autonomie au jeune en utilisant les outils mis en place (procédures écrites, mode opératoire...)
<p><i>De 18 ans à 20 ans et plus :</i> <i>Orientation et validation du projet</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Se positionner en tant qu'aidant, tuteur pour les plus jeunes ou les stagiaires • Être acteur dans les démarches de départ en stage • Valoriser le parcours réalisé au sein de l'I.M.E. 	<ul style="list-style-type: none"> • Stages extérieurs individuels • R.A.E.

Des leviers au service du projet du jeune

✓ *Les stages accompagnés en ESAT : une étape pour préparer les jeunes aux stages individuels*

L'encadrant technique accompagne un groupe de jeunes (16 ans minimum) pour travailler dans un E.S.A.T. Cette immersion en milieu professionnel permet aux jeunes de découvrir la réalité du monde du travail dans un cadre sécurisant, avec un encadrant technique qui le connaît, qui va prendre le temps de leur montrer et de leur expliquer le travail demandé. Ils y découvrent un rythme et des exigences de travail en lien avec la production et la qualité.

Ils sont aussi en lien avec des travailleurs adultes et ils vont apprendre progressivement à se comporter comme eux (horaires, pauses, relations avec les collègues).

Indépendamment du choix d'orientation du jeune, le stage accompagné en E.S.A.T. fait partie des étapes pour construire le projet. Chaque jeune bénéficiera de cet espace d'apprentissage et d'évaluation.

Les E.S.A.T. et entreprises partenaires sont : E.S.A.T. la Vieille Rivière, E.S.A.T. du Pigeon Blanc (ADAPEI), E.S.A.T. Alter Ego Hennebont (ADAPEI), Entreprise adaptée, Villeneuve Sainte Odile Voir Ensemble.

Cette étape peut permettre aux jeunes d'appréhender les stages individuels avec moins d'appréhension.

✓ *Les stages individuels pour préparer et valider le projet*

En entreprises, en ESAT, dans les collectivités, le jeune va expérimenter par le biais d'une convention, le travail dans le secteur qui l'intéresse. Progressivement les périodes de stage vont être plus importantes. Parallèlement l'autonomie est travaillée : utilisation des transports en commun pour aller en stage (bus, train) ou des transports individuels (vélo, scooter...). Des mises en situation en hébergement peuvent être organisées (appartements des Foyers des Jeunes Travailleurs ou Foyer d'Hébergement ...) pour vérifier et valider un mode d'hébergement en lien avec son projet de vie.

✓ *La Reconnaissance des Acquis et de l'Expérience (RAE) comme vecteur de l'insertion*



La mise en place de ce dispositif permet de dynamiser les groupes et de valoriser le parcours technique des jeunes en venant mettre en lumière leurs compétences.

C'est un dispositif de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience (R.A.E.). Cette démarche permet aux personnes en situation de handicap ou de fragilité d'être reconnues dans leurs compétences professionnelles, en partenariat avec le Ministère de l'Éducation nationale et le Ministère de l'Agriculture à partir de référentiels d'activité professionnelle issus du droit

commun (Niveau V). La reconnaissance des acquis de l'expérience est un véritable levier de développement de la connaissance de soi et de ses capacités. Elle participe à la construction d'une identité professionnelle en rendant visibles les apprentissages issus de l'expérience.

Certains encadrants techniques sont formés à la R.A.E. et accompagnent des jeunes dans cette dynamique de valorisation.



✓ *Visites d'établissements, portes ouvertes, DUO DAY, forum : d'autres manières de se préparer.*

Tout au long de son parcours, le jeune va bénéficier de visites d'entreprises, de visites d'établissement, de portes ouvertes et de participations à des forums.

Le Chargé d'Insertion Professionnelle (C.I.P.) et l'encadrant technique un duo complémentaire tout au long du parcours dans la construction du projet

Le Chargé d'Insertion Professionnelle (C.I.P.) par sa connaissance du monde de l'entreprise et de l'emploi protégé ou ordinaire va prospecter avec le jeune et ses proches pour trouver le lieu de stage ...

Les bilans de stage vont permettre d'affiner le projet. Le C.I.P. va accompagner le jeune dans ses démarches (élaboration du C.V. et de la lettre de motivation, recherche de stage). Il effectue également un suivi tout au long du stage, soit par le biais de visites ou de contacts téléphoniques avec le lieu de stage.

Les objectifs du stage sont déclinés en lien avec l'encadrant technique en référence avec le P.I.A. Plus que les compétences techniques c'est bien le savoir être au travail qu'on va regarder pour l'embauche.

Des constats qui amènent des réflexions :

- Les besoins singuliers sont difficiles à accompagner dans le collectif.
- Les jeunes ont de plus en plus de mal à se mobiliser vers le travail ou à nommer sinon un projet de vie d'adulte, des demandes en lien avec un « après I.M.E. » Ils se laissent porter.
- Les différentes adaptations mises en place donnent trop de confort et génèrent de la dépendance ce qui ne leur permet pas toujours de se projeter hors de l'I.M.E.
- Il convient de s'interroger sur les activités proposées notamment au regard du nombre de jeunes maintenus de manière dérogatoire dans l'établissement et au regard du nombre chaque fois plus important de demandes d'orientations vers les Foyers de Vie.



AXES D'AMELIORATION

Des pistes de réponse pour mieux préparer la sortie :

- Commencer les stages plus tôt dans le parcours.
- Moduler la fin de l'accompagnement en fonction de l'orientation.
- Travailler l'orientation plus tôt avec le jeune, son entourage et les partenaires pour les jeunes de l'ASE.
- Créer du manque pour susciter l'envie, en ne comblant pas tous les espaces, pour les jeunes plus de 18 ans qui ne nomment pas de projet.
- S'adapter aux besoins des usagers qui bénéficient d'une orientation Foyer de Vie en proposant des activités plus axées vers la vie sociale.



L'accompagnement scolaire

Le projet scolaire a été élaboré en 2018.

Pour rappel, l'Unité d'enseignement de l'I.M.E. de Tréleau est composée de deux postes d'enseignants¹⁶.

Le virage inclusif a été engagé depuis plusieurs années. D'abord par des inclusions individuelles dans les ULIS collège ou lycée facilitées par le décret n°2009-378 du 2 avril 2009 qui a permis les coopérations avec les établissements scolaires, puis progressivement en délocalisant l'unité d'enseignement dans deux lycées et un collège de Pontivy.

- ↳ La première **CL**asse **EX**ternalisée (CLEX) a été ouverte en septembre 2016 au Lycée Professionnel du Blavet à Pontivy.
- ↳ La seconde CLEX a débuté en 2017 au Lycée Agricole du Gros Chêne à Pontivy.
- ↳ Enfin, la troisième CLEX a vu le jour en septembre 2019 au Collège Romain Rolland.

¹⁶ Annexe 9: Convention de création et de fonctionnement d'une Unité d'Enseignement au sein d'un établissement scolaire – Accompagnement scolaire

Les classes fonctionnent 3 demi-journées par semaine. Le temps scolaire est fonction du projet individualisé de chaque jeune.

L'Unité d'Enseignement compte 85% d'élèves scolarisés en CLEX en 2019.

Toutes les classes sont situées dans l'enceinte des établissements scolaires. Les élèves de l'I.M.E. bénéficient au même titre que les autres élèves des infrastructures ou services des lycées ou collège :

- ▶ Les repas pris au self,
- ▶ Le C.D.I.,
- ▶ Les équipements sportifs,
- ▶ La salle multimédia,
- ▶ Les ateliers d'apprentissage aux métiers du bâtiment au Lycée du Blavet et ateliers pédagogiques au Collège Romain Rolland,
- ▶ La ferme pédagogique au Lycée du Gros Chêne.



Collège Romain Rolland

■ Collège public à Pontivy

○ **Des actions conjointes pour promouvoir l'inclusion**

Des actions en commun avec les autres classes des établissements scolaires sont mises en place pour favoriser l'inclusion :

Actions	Collège Romain Rolland	Lycée professionnel du Blavet	Lycée agricole le Gros Chêne
Vie institutionnelle	<ul style="list-style-type: none"> *Réhabilitation avec la classe SEGPA du mini-golf du collège, en lien avec l'atelier espaces verts de l'I.M.E. *Partenariat ateliers cuisine/ maçonnerie / habitat avec les classes SEGPA. *Échanges classes ULIS et SEGPA. *Exposé oral et fabrication de panneaux de présentation. 	<ul style="list-style-type: none"> *Séjour d'intégration à la rentrée de septembre avec les C.A.P. à Guerlédan *Journal du lycée *Emission de radio *Fabrication de panneaux d'affichage en arts plastiques *Visite du village l'an Mil 	<ul style="list-style-type: none"> *Participation au séjour ski dans le Pyrénées avec 2 classes (2nd et 1^{ères}). * Préparation du séjour en amont et actions communes pour le financement (ventes de viennoiseries lors des récréations, ventes de brioches, sapins de Noël, tickets de tombola..) * Partenariat conventionné avec la ferme du lycée, stages d'inclusion. * Aménagement du C.D.I. (réalisation de panneaux d'affichage). * Échanges et exposé en classe de d'éducation socio-culturelle avec les 1^{ères}. * Visites de labos du lycée * Présentation du CFPPA et des métiers des apprentis.
Prévention et santé	<ul style="list-style-type: none"> *Participation au cross du Collège *Inclusion hebdomadaire en E.P.S. *Participation aux ateliers « Prévention, Santé ». 	<ul style="list-style-type: none"> *Les ateliers santé et sexualité *Les ambassadeurs du harcèlement (1 élève de la CLEX est ambassadeur) *Les éco-délégués (1 élève de la Clex est éco-délégué) *La sécurité routière 	<ul style="list-style-type: none"> *Atelier secourisme en inclusion *Inclusion hebdomadaire en EPS avec les classes de 1^{er} et terminales *Inclusion 2 journées ateliers « santé et sexualité » *Participation aux journées animations du lycée sur le thème « sport et handicap ».



- Quelques souvenirs ...



Ouest-France 26/09/2019



*Séjour au ski
avec Le
Lycée Le
Gros Chêne
– 2020*

○ Des inclusions pour favoriser le projet professionnel des jeunes

Au fil des années, les établissements scolaires permettent l'accès aux formations qu'ils dispensent aux élèves de l'I.M.E. par le biais de temps « d'inclusions » en classe :



- ✓ **Inclusion en Education Physique et Sportive** en lycée professionnel et collège (SEGPA)
- ✓ **Inclusion en atelier** (installateur sanitaire, technicien menuisier agencier, aménagement finition, topographie, géomètre et topographe, électricité, couvreur).

Les élèves du lycée professionnel peuvent également bénéficier de la CLEX : par exemple cette année un élève de seconde primo arrivant, a été accueilli pour un soutien en mathématiques.

Il est important que chacun tire profit de l'ensemble des dispositifs présents au lycée que ce soit pour les élèves ordinaires ou pour les élèves extraordinaires. Chacun peut apporter à l'autre...

○ L'éducateur référent CLEX¹⁷, un acteur ressource pour la classe

Un éducateur est présent avec l'enseignant, dans ou hors de la classe selon les projets et besoins : il gère et coordonne l'organisation générale, les liens avec les établissements scolaires et vient en soutien à l'enseignant. Il peut proposer des actions éducatives, de citoyenneté, de promotion de la santé... aux élèves de la classe. Il peut accompagner une inclusion individuelle.

Il est identifié par les autres professionnels des établissements scolaires ce qui facilite l'interconnaissance et l'élaboration de projets en commun.

Au Collège Romain Rolland et au Lycée Agricole du Gros Chêne, le même éducateur intervient dans les classes. Les enseignants nomment un confort à travailler avec un seul interlocuteur. Néanmoins, l'organisation de l'I.M.E. ne permet pas actuellement de dédier un seul référent CLEX au Lycée du Blavet.

¹⁷ Annexe 10 : Fiche de poste de l'éducateur référent scolaire.

L'accompagnement thérapeutique

L'établissement propose des accompagnements qui visent à promouvoir la santé et l'épanouissement des personnes.



L'accompagnement médical

Le suivi de santé des jeunes accueillis à l'I.M.E. est assuré par **des médecins généralistes de la commune du Sourn et un psychiatre, ainsi qu'une infirmière.**

Les médecins généralistes sont sollicités pour les visites préventives (visite médicale annuelle). Les éléments de la visite sont communiqués aux médecins traitants référents des jeunes. La coordination des consultations est assurée par l'infirmière. Elle fait également le lien avec le jeune, les familles ou l'entourage des jeunes.

Le médecin psychiatre coordonne les actions médicales. Il apporte un éclairage sur les besoins et les éléments nécessaires à la compréhension de la pathologie des personnes accompagnées. Il peut prescrire des traitements avec l'accord des familles et ou du majeur.

L'accompagnement paramédical

Les accompagnements sont décidés en équipe pluridisciplinaire notamment lors de l'élaboration du P.I.A. Il s'agit de repérer et d'évaluer les troubles afin de nommer la nécessité ou non d'une rééducation spécifique. L'I.M.E. peut faire appel à des professionnels en libéral si des besoins sont repérés (par exemple en orthophonie, en ergothérapie...).

✓ L'infirmière :

L'infirmière est garante de l'organisation des soins à l'I.M.E. ainsi que de la coordination avec les services de soins extérieurs (C.M.P., maison des adolescents, C.P.E.A, orthophonistes...). Elle favorise la promotion de la santé en proposant des modalités d'intervention permettant aux jeunes de mieux appréhender leur santé, dans une approche inclusive visant à développer leur autonomie.

Elle participe également à des réunions de réseau avec la Ville de Pontivy (Réseau Santé Citoyenneté) qui permet d'inscrire les jeunes de l'I.M.E. dans des actions de prévention à destination des collégiens et lycéens de Pontivy (exemple : prévention routière, action de prévention sur les conduites à risques en soirée...).

Elle propose également des actions de promotion et de prévention de la santé en groupe (l'heure santé) autour des thèmes de l'hygiène, de la vie affective et sexualité, du harcèlement, des addictions et de l'alimentation.

Elle est garante des procédures d'urgence (fiches de liaisons sanitaires, valise des premiers secours, procédures sur les maladies contagieuses en lien avec les recommandations de l'A.R.S.).

L'établissement est par ailleurs engagé dans une formation « Accompagnement à la vie affective, relationnelle et sexuelle » à destination des usagers, des proches et des professionnels. Cette formation est organisée conjointement par l'A.R.S. et le CREA de Bretagne.

✓ **La psychomotricienne :**

En fonction des troubles repérés un accompagnement en psychomotricité peut se faire en individuel ou en petits groupes. Les séances de psychomotricité (de 45 minutes à 1 heure) sont prescrites par les médecins traitants des jeunes. Les séances peuvent se dérouler dans différents lieux d'intervention (atelier, classes, hébergements...) en fonction des besoins.

Différents troubles du développement psychomoteur sont rééduqués par le biais de techniques spécifiques et variées, telles que la relaxation, l'éducation gestuelle, l'expression corporelle ou plastique, les activités rythmiques de jeu, d'équilibration et de coordination, l'équithérapie.

Parmi les troubles les plus courants rencontrés chez les jeunes de l'I.M.E., on retrouve :

- Des troubles du schéma corporel
- Des troubles de l'organisation spatio-temporelle
- Des maladresses motrices et gestuelles, des dyspraxies
- Des troubles de la latéralité
- Des troubles de la régulation tonique
- Et de l'instabilité motrice

Mais la psychomotricienne agit également conjointement à sa pratique rééducative sur un versant thérapeutique, en prenant en compte les troubles caractériels et de la personnalité, les troubles relationnels, émotionnels et ceux touchant à la représentation du corps.

L'accompagnement psychologique

A l'admission, toutes les familles sont rencontrées par le psychologue afin de recueillir des éléments d'anamnèse nécessaires à la connaissance du jeune et à l'élaboration du projet individualisé d'accompagnement.

Les jeunes sont également systématiquement rencontrés par le psychologue avant chaque PIA. Chaque jeune a une psychologue référente.

Un accompagnement psychologique peut être décidé en équipe pluridisciplinaire en accord avec l'utilisateur et ses proches. En fonction des problématiques rencontrées, il peut prendre plusieurs formes : entretiens individuels, médiations diverses (supports vidéo, jeux...).

Il va également permettre des relais ou des liens vers d'autres services de soins extérieurs (C.M.P., maison des ados, hôpitaux de jour...) pour maintenir ou faciliter l'accès au soin des jeunes accueillis ou des majeurs qui vont quitter l'I.M.E.

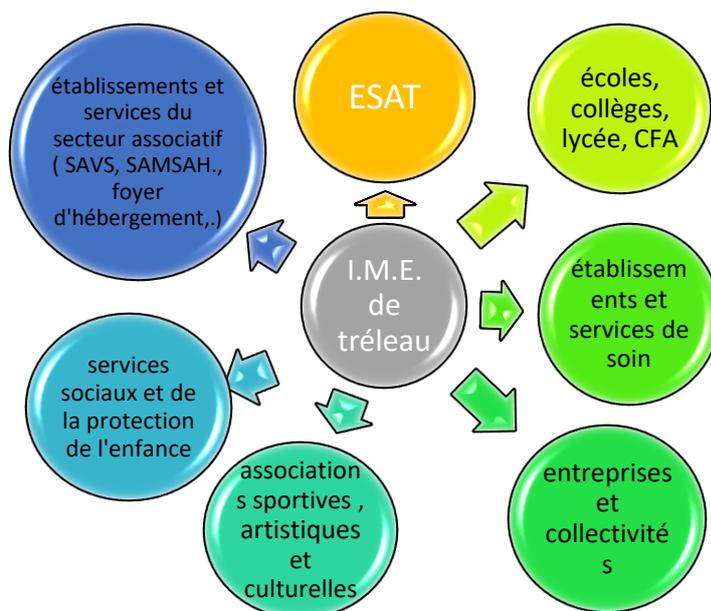
La psychomotricienne et la psychologue sont des personnes ressources pour les équipes et les familles par l'éclairage clinique qu'elles apportent.

E. Un réseau partenarial indispensable en appui

L'I.M.E. de Tréleau est implanté à Pontivy depuis 50 ans. A ce titre, il a su créer des partenariats solides avec tous les acteurs du secteur mais également sur tout le département et les départements limitrophes.

Ces coopérations sont de plus en plus formalisées par le biais de conventions. C'est le cas avec entre autres, l'Education Nationale et le ministère de l'agriculture autour de la scolarité des jeunes que nous accompagnons, les services de santé mentale de Plouguernevel, de nombreux E.S.A.T. et entreprises du secteur qui nous permettent de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes et l'APAHCOCOM et l'ADAPEI, pour les services d'accompagnement adulte.

Son action s'inscrit dans un travail de réseau riche, qui permet d'accompagner des situations chaque fois plus complexes et qui favorise l'interconnaissance sur le secteur.



V. LES PRINCIPES D'INTERVENTION

A. La promotion de la culture Bientraitance à l'I.M.E. : les RBPP en appui

L'I.M.E. s'appuie sur les différentes Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles de l'ANESM/HAS, en particulier celles qui figurent dans le tableau en annexe.¹⁸

Les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles sont mises à disposition en version numérique sur le serveur informatique interne de l'I.M.E. Elles offrent un cadre de référence commun à nos pratiques professionnelles.

Au quotidien, notre action se base sur plusieurs concepts que nous nous efforçons d'intégrer dans nos réflexions et pratiques institutionnelles. Elle s'appuie notamment sur la définition de la bientraitance.



La bientraitance est définie dans les bonnes pratiques professionnelles de l'HAS comme « une culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives au sein d'un établissement ou d'un service. Elle vise à promouvoir le bien-être de l'utilisateur en gardant présent à l'esprit le risque de maltraitance ».

(...) « Ainsi, la bientraitance, démarche volontariste, situe les intentions et les actes des professionnels dans un horizon d'amélioration continue des pratiques tout en conservant une empreinte de vigilance incontournable. La bientraitance est donc à la fois démarche positive et mémoire du risque. »

L'équipe pluriprofessionnelle a dégagé et s'appuie sur plusieurs principes pour guider son action :

- Le respect de la personne et de son histoire, de sa dignité et de sa singularité et de son système de référence (culturel, social, familial, religieux, etc), de sa vie privée. La charte des droits et des libertés est le document de référence.
- Une valorisation de l'expression des personnes accompagnées, le consentement libre et éclairé.
- Le respect du cheminement personnel et du rythme de la personne.
- Une adaptation continue aux besoins des usagers : modularité des accompagnements.
- La formation continue des professionnels.

¹⁸ Annexe 11 : Tableau récapitulatif des RBPP, ANESM et HAS

Les professionnels prennent également appui sur les quatre repères préconisés par la recommandation :

- 1. La personne accompagnée est co-auteure de son parcours de vie.** Ce qui implique de donner une réalité à la liberté de choix et à l'accompagnement de l'autonomie.
- 2. La qualité du lien entre professionnels et jeunes.** La singularité de chacun est prise en compte et les professionnels veillent à la sécurité permanente des personnes.
- 3. L'enrichissement des structures et des accompagnements par toutes les contributions internes et externes pertinentes.** Les professionnels travaillent avec l'entourage dans le respect de la personne accompagnée. Ils s'appuient sur toutes les ressources extérieures disponibles en créant des partenariats.
- 4. Le soutien aux professionnels dans leur démarche de bientraitance.** L'I.M.E. met en place des espaces de régulation et de formation à destination des professionnels.

L'accompagnement repose sur d'autres concepts dans lesquels se reconnaissent les équipes :

La bienveillance : *« La notion de bienveillance se situe au niveau de l'intention des professionnels. Elle consiste à aborder l'autre, le plus fragile, avec une attitude positive et avec le souci de faire le bien pour lui. »*

L'éthique *« est une réflexion qui vise à déterminer le bien agir en tenant compte des contraintes relatives à des situations déterminées (...). L'éthique est donc de l'ordre de la recherche individuelle et collective : elle désigne le questionnement de l'action sous l'angle des valeurs et cherche à dépasser une logique d'action purement technique ».* RBPP, Le questionnement éthique dans les établissements et services sociaux, octobre 2010, p 14.

L'I.M.E. de Tréleau réaffirme son engagement dans la prévention de la maltraitance¹⁹ et veille, tant dans le positionnement de l'équipe d'encadrement que dans les procédures mises en place, à son opérationnalité. L'établissement a bien conscience que ce *« n'est pas un risque hypothétique et lointain mais bien un risque incontournable, lié aux pratiques de tous les professionnels au contact des personnes vulnérables, quel que soit leur métier ».*

Ainsi des espaces et des outils sont mis en place pour appuyer cette démarche et consigner les écarts entre la pratique et les recommandations : le registre des plaintes, les procédures

¹⁹ Définition retenue par l'ANESM et du conseil de l'Europe de 1987 *« caractérisant « par tout acte ou omission commis par une personne s'il porte atteinte à la vie, à l'intégrité corporelle ou psychique ou à la liberté d'une autre personne, ou compromet gravement le développement de sa personnalité et/ou nuit à sa sécurité financière ».*



de signalements (Informations à la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes, informations sur les événements indésirables à l'Agence Régionale de Santé, mais également au Procureur de la République), procédures disciplinaires claires et notifiées dans le règlement de fonctionnement (fiche d'incident, conseil de discipline...). Les espaces de régulation collectifs sont aussi des lieux de veille (réunions d'équipe, réunions cliniques et d'analyse de la pratique). Le recours aux Missions d'Appui notamment pour faire face aux situations complexes des personnes souffrant de Troubles Envahissants du Développement ont permis d'accompagner avec bienveillance des jeunes dans des moments de crise et sont d'autres espaces pour prévenir la maltraitance.



B. Une approche globale et pluridisciplinaire



Notre intervention est basée sur une approche globale de la personne accompagnée. Cette posture nous amène à des réponses pluridisciplinaires qui s'appuient sur des regards croisés, chacun dans son domaine d'expertise. La personne accompagnée est considérée comme un sujet acteur de son projet de vie et est prise en compte dans son environnement. Nous recherchons un regard partagé avec l'entourage du jeune (familles, proches) autour du projet. L'accompagnement s'exerce dans une approche pluridisciplinaire mais également multi partenariale.

La réunion d'élaboration du projet individuel est un espace qui illustre parfaitement ce principe d'intervention.

C. La gestion des paradoxes et des risques éducatifs

S'il est important de reconnaître la personne en situation de handicap comme un sujet de droit, un citoyen à part entière, il convient également de prendre en compte sa vulnérabilité pour qu'elle développe en toute sécurité ses capacités et s'épanouisse dans sa vie.

La nécessité de prendre en compte cette vulnérabilité et les limitations liées aux difficultés des personnes accompagnées met au quotidien en tension les principes, les références conceptuelles sur lesquels les équipes fondent leur action.

Les équipes doivent mesurer les risques pour permettre à la personne d'expérimenter. Elles vont devoir la soutenir dans son autonomie tout en favorisant un cadre sécurisant.

Les professionnels disposent d'outils pour évaluer les ressources de la personne à faire et les difficultés qu'elle pourrait rencontrer (les grilles d'évaluation, le faire avec, l'expérimentation...).

Des étapes favorisent aussi cette émancipation progressive. Ainsi on va par exemple accompagner un jeune pour prendre le bus la première fois. On va faire le trajet ensemble, jusqu'à l'arrêt de bus, puis progressivement on va le laisser faire seul.

Il s'agit de trouver un équilibre entre protection et autonomie, mais également entre individu et collectif.

Les équipes vont, dans de nombreux aspects, devoir composer et s'ajuster pour prendre en compte la singularité et les besoins de chacun dans un collectif.

Ces paradoxes et ces risques sont discutés dans les réunions et permettent une prise de distance. La question de la responsabilité s'invite régulièrement dans les débats et oblige à se poser pour réfléchir ensemble aux pratiques. L'entourage du jeune est également consulté et l'équipe doit soutenir et rassurer les familles dans ces prises de risques mesurées et nécessaires pour aider leur enfant à grandir.

Il faut être vigilant à ne pas trop modéliser les pratiques et prendre en compte chaque sujet.

D. La promotion de l'exercice de la citoyenneté



Affirmé comme principe et décliné tout au long du parcours de chaque jeune accompagné, l'accès au droit et à une place de citoyen dans la cité est un des repères qui guide notre action.

Notre accompagnement va favoriser cet accès à la citoyenneté. Les jeunes vont expérimenter avec le soutien des équipes ce droit (recensement, journée de citoyenneté, droit de vote, les inscriptions dans les clubs de sport ou de loisirs...).

Nos actions visent l'émancipation et l'autonomie des personnes chaque fois que possible.

Si le droit commun reste la référence, il est important de veiller à la singularité et à la vulnérabilité des jeunes que nous accompagnons.

Par exemple, la journée du citoyen fait l'objet d'un accompagnement spécifique et conjoint avec la famille.

Autres exemples : les I.M.E. de l'E.P.S.M.S. AR STÊR (Tréleau et Kerpont) se sont inscrits en 2019 dans une formation proposée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et animée par le CREAI Bretagne afin de permettre, à toutes les personnes en situation de handicap accueillies en ESMS, d'accéder à une vie affective, sexuelle et relationnelle qui soit sécuritaire et respectueuse d'elles-mêmes et d'autrui.



E. De la modularité et de l'adaptation en lien avec les besoins des usagers



L'établissement propose un accompagnement individualisé. Chaque fois que possible des adaptations sont mises en place en lien avec les besoins des usagers. Chaque jeune dispose d'un accompagnement différent que ce soit au niveau de ses modalités d'accueil (internat, semi-internat, internat modulé) qu'au niveau de son emploi du temps. L'accompagnement est personnalisé.

Si jusque-là l'adaptation a été possible pour le plus grand nombre, on voit apparaître de plus en plus de situations de besoins individuels et spécifiques. Certains jeunes ne supportent pas le collectif, ou ne peuvent pas se concentrer sur les temps de classe ou d'atelier, ce qui amène à déployer un relai éducatif individuel. Aujourd'hui nous entrevoyons certaines limites à ces adaptations, notamment en termes de moyens. Et la question du « *jusqu'où doit-on adapter notre accompagnement ?* » est également posée, car cette adaptation se fait parfois au détriment des autres jeunes.

D'un point de vue éducatif, certaines situations nous ont montré qu'il est parfois plus pertinent de ne pas trop adapter l'accompagnement car cela amène et permet un autre

positionnement dans son projet de la part du jeune. Il est important de laisser émerger les ressources personnelles de la personne pour qu'elle soit pleinement actrice de son projet.

Il s'agit donc d'avoir un regard croisé et partagé sur ce principe pour qu'il reste un levier et non pas une faiblesse.

VI – UNE ORGANISATION AU SERVICE DES USAGERS

A. Le personnel et les compétences mobilisées

L'I.M.E. est un collectif humain au service des enfants et de leur entourage. Chacun dans son domaine de compétences contribue à la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des jeunes.

Pour remplir leurs missions, les professionnels travaillent 205 jours par an sur une base de 37h30 à temps plein.

Les professionnels de l'I.M.E. relèvent de la fonction publique Hospitalière.

Le tableau ci-dessous montre que l'I.M.E. dispose d'un personnel formé ce qui participe à la qualité de l'accompagnement proposé.

► Le tableau des effectifs

FONCTION	NOMBRES DE POSTE
Fonction de direction	
Directeur	1
Cadre supérieur socio-éducatif	1
Cadre socio-éducatif	1
Fonction administrative	
Adjoint administratif	1
Fonction éducative et d'accompagnement social	

Educateurs spécialisés	7
Moniteurs éducateurs	4*
ETS	4
Assistante de service social	0,5
Chargé d'insertion	0,5
Fonction service généraux	
Agents de service	3
Veilleurs de nuit	2
Fonction pédagogique	
Enseignant détaché Education Nationale	2**
Fonction thérapeutique	
Médecin psychiatre	0,10
Psychologue	0,75
Psychomotricienne	0,5
Infirmière	0,5

*Une des Moniteurs éducateurs a été recruté pour accompagner un jeune dont la situation est très complexe et en attente de place en Foyer de Vie. Sans ce renfort éducatif, il ne pourrait plus être accueilli.

**Les enseignants ne sont pas des personnels de l'E.P.S.M.S. Ar Stêr. Ils dépendent et sont rémunérés par l'Education Nationale.

Le service Ressources Humaines, le service financier et les services techniques interviennent sur l'ensemble des 7 services de l'E.P.S.M.S. Ar Stêr. Ces fonctions dites « supports » sont essentielles au fonctionnement de l'I.M.E. et contribuent pleinement à la qualité de l'accueil des usagers.



► L'organigramme

L'organigramme est disponible en annexe²⁰.

Des fiches de poste ont été réactualisées pour l'ensemble des professionnels en 2019 et doivent être validées et transmises dans le deuxième trimestre 2020.

Le livret d'accueil des personnels est également en cours de réactualisation, il sera transmis à l'ensemble des professionnels en 2020.

B. La dynamique du travail d'équipe



Le travail d'équipe en pluridisciplinarité est l'essence même du travail d'accompagnement. La réflexion et l'élaboration commune participent à la mise en place des projets. La complémentarité, le regard partagé, le croisement des points de vue, mais aussi des expertises sur les situations permettent de ne pas être seul dans les situations et garantissent la culture de la bientraitance et le droit des usagers.

C'est un garde-fou indispensable et l'établissement doit lui réserver dans son organisation des espaces et des temps.

Les transmissions d'informations se font de plus en plus par écrit, par mail (compte rendu de rencontres, entretiens téléphoniques...) et directement en réunions.

C. Des espaces d'élaboration communs

Pour la plupart animé par le cadre, les temps de réunions sont nombreux et importants pour travailler autour des projets des jeunes :

Type de réunions	Participants	Objet	Fréquence	Animateur
Réunion d'équipe pluridisciplinaire	Encadrants éducatifs, A.S., I.D.E., C.I.P., psychologues, psychomotricienne	Faire le tour des situations, analyse clinique et travailler sur les projets individualisés	1 semaine sur 2	Cadre socio-éducatif
Réunion Atelier	Encadrants techniques, C.I.P., psychologues et enseignants, référent CLEX	Evoquer les situations des jeunes, les stages, les liens avec la classe	1 semaine sur 2	Cadre socio-éducatif
Réunion d'organisation	Encadrants éducatifs, psychomotricienne,	Evoquer l'organisation (organisation des vacances, fête de Noël,	1 fois par mois	Cadre socio-éducatif

²⁰ Annexe 12 : Organigramme

	Secrétaire,	problème de logistiques... Informations plus générales,		
Réunion de concertation	Encadrants techniques, encadrants éducatifs, psychomotricienne, chargé d'insertion,	Informé des projets, caler une organisation d'activités ou sorties, se coordonner et proposer des activités conjointes aux autres professionnels.	1 fois par mois	Enseignant
Réunion P.I.A.	Le majeur (usager), référent éducatif, encadrant technique, psychomotricienne, psychologue, C.I.P., A.S., I.D.E., partenaires éventuels (A.S.E., mandataire, assistants familiaux).	Entendre les demandes et attentes du jeune et de son entourage, Faire le bilan de l'année ou des 6 mois, mesurer et évaluer si les objectifs ont été atteints, et les proposer des axes de travail, des moyens et des échéances.	1 fois par an, 6 mois pour le premier PIA	Cadre socio-éducatif
Equipe de Suivi de Scolarisation	L'élève, son représentant légal/entourage, éducateur référent, l'enseignant selon les situations, le cadre socio-éducatif	Formuler un Projet Personnalisé de Scolarisation.	1 fois par an	Enseignant référent M.D.A.
Analyse de la pratique	Groupes transversaux : pôle jeunes et pôle adulte	Prendre du recul sur la pratique et réfléchir collectivement pour faire autrement.	1 fois toutes les 6 semaines	Intervenant extérieur
Réunion agents	Agents de service, responsable des services généraux et cadre socio-éducatif	Aborder la vie des groupes éducatifs, les questions d'organisation ou de coordination en lien avec l'accompagnement des jeunes.	1 fois par mois	Cadre socio-éducatif et responsable services généraux
Réunion de communication internes	Représentants par fonction et par service (agents administratifs, agents de services, services techniques, encadrants)	Améliorer la communication au quotidien. Evoquer les situations problèmes et trouver des pistes d'amélioration.	1 fois par trimestre	Cadre supérieur socio-éducatif et responsable R.H.
Réunion institutionnelle	L'ensemble des professionnels	Evoquer les projets en cours, informer et entendre les professionnels	1 fois par trimestre	Directeur

Toutes les réunions font l'objet d'un compte rendu de réunion. D'autres réunions viennent s'ajouter à celles évoquées ci-dessus, notamment toutes les réunions organisées par les partenaires autour des projets individualisés des jeunes accompagnés (révision de situation à l'ASE, les réunions scolaires, bilans stage ESAT...). En fonction de l'objet de la réunion certains professionnels peuvent être mobilisés.



Il convient également de préserver des espaces et des temps hors présence des jeunes, les temps de préparation qui englobent une multitude d'actions qui permettent le bon déroulé de l'accompagnement : la rédaction des écrits chaque fois plus nombreux pour la traçabilité de nos actions, la préparation des séances, des ateliers ou des activités, les temps pour prendre des contacts avec les partenaires, l'accompagnement des stagiaires professionnels.

A l'I.M.E., il n'est pas toujours facile de réunir l'ensemble des professionnels en raison du fonctionnement de l'internat et des amplitudes horaires à respecter. Il est donc difficile de programmer les temps de formations ou de travail en commun.

Le calendrier d'ouverture de l'I.M.E. (204 jours pour les jeunes et 205 jours pour les professionnels) n'apporte pas non plus de la souplesse dans l'organisation de ces temps pourtant nécessaires. Le jour de pré-rentree, pour organiser le retour après les vacances d'été, n'est pas suffisant ce qui oblige à beaucoup d'anticipation dans l'organisation.



Les temps de préparation par professionnel sont également de plus en plus difficiles à organiser en lien avec des besoins d'accompagnement individuel de plus en plus importants compte tenu de la complexité des situations, de l'externalisation des activités et des déplacements qui impactent aussi sur ces temps.

AXE D'AMÉLIORATION

Il conviendra de formaliser, dans chaque emploi du temps de professionnels, des temps de préparation pour éviter que les urgences du quotidien les annulent.

Ce besoin de temps pour travailler hors présence des usagers, dans le but d'améliorer la qualité d'accompagnement, pourra être évoqué lors du C.P.O.M.

L'acquisition de logiciels, pour organiser le dossier informatisé de l'utilisateur et la gestion documentaire, permettront d'améliorer la communication et la circulation des informations.

D. La prévention des risques professionnels

La notion de qualité de vie au travail est importante pour l'établissement, l'équipe d'encadrement a bénéficié d'une formation sur ce thème en 2017. L'I.M.E. dispose de plusieurs outils pour prévenir les risques professionnels :

Le document unique de l'évaluation des risques ²¹

Le document unique a été mis en place à l'I.M.E., il retrace les risques en matière de santé et de sécurité par catégories professionnelles.

La démarche de prévention des risques psychosociaux

Les risques psychosociaux sont définis « *comme les risques engendrés par les conditions d'emploi et les facteurs organisationnels et relationnels* »²². Ce sont des risques professionnels d'origine et de nature variées, qui mettent en jeu l'intégrité physique et la santé mentale des agents. On compte 6 facteurs de risque : l'intensité et les exigences du travail, le manque d'autonomie, les exigences émotionnelles, les rapports sociaux, les conflits de valeurs et l'insécurité socio-économique.



En lien avec les organisations représentatives du personnel, l'I.M.E. s'est engagé dans cette démarche en 2014 et de nouveau fin 2019.

Les entretiens annuels d'évaluation et de formation

Chaque agent dispose d'un temps et d'un document pour échanger avec le cadre de l'I.M.E. C'est l'occasion de faire le bilan de l'année écoulée, les difficultés ou insatisfactions rencontrées et les leviers pour améliorer la situation. Les besoins en formation sont également évoqués.

La formation



Dans un souci d'amélioration continue de la qualité du service, les professionnels de l'I.M.E. bénéficient de formation individuelle et/ou institutionnelle collective. Ces formations permettent outre le développement de compétences, une mise à distance des situations souvent complexes rencontrées dans le quotidien. L'analyse de la pratique est un espace privilégié pour les professionnels pour construire et réfléchir collectivement aux problématiques. A ce titre, tout comme les formations institutionnelles, elle favorise une

²¹ Décret n°2001-1016 du 5/11/2001, relatif à la création d'un document relatif à la prévention des risques professionnels.

²² Définition de Michel Gollac et Marceline Bodier

culture de référence commune. La formation est également un levier privilégié contre l'usure professionnelle. En plus du plan de formation, l'établissement a dédié un budget pour permettre la participation à des journées d'étude ou de formation (MISACO, journée ANPAA, semaine santé mentale...).

📁 Les réunions de communication interne

Nées de la première démarche de R.P.S., ces réunions permettent d'améliorer le travail d'équipe et par extension la qualité du service rendu aux personnes accompagnées. Elles sont transversales aux deux I.M.E. et réunissent l'ensemble des fonctions (éducatives, insertion, technique, pédagogiques, thérapeutiques, administratives, maintenance, services généraux, ressources humaines et service financier).

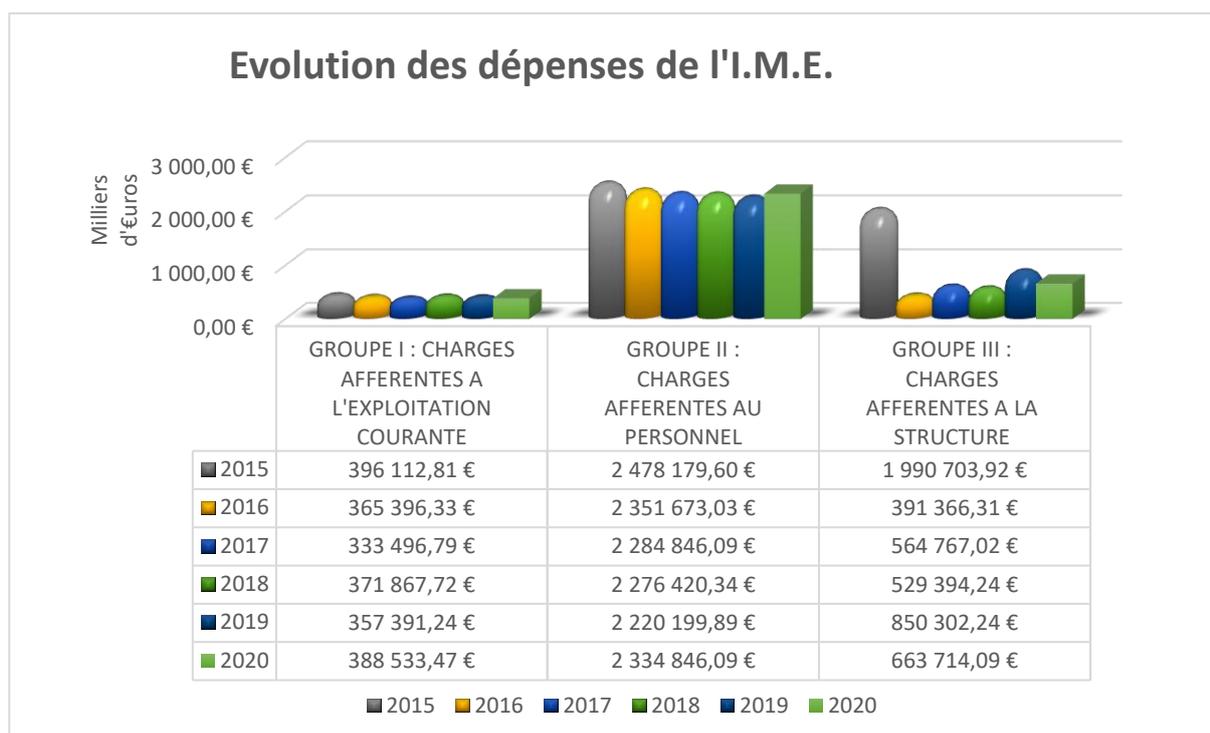
📁 Les gardes de direction et les astreintes techniques

L'équipe d'encadrement et l'équipe de maintenance assurent des gardes de direction hebdomadaires et des astreintes techniques. Ainsi les professionnels peuvent appeler un cadre en cas d'urgence et de difficultés notamment sur les horaires de fermeture administrative de l'établissement.

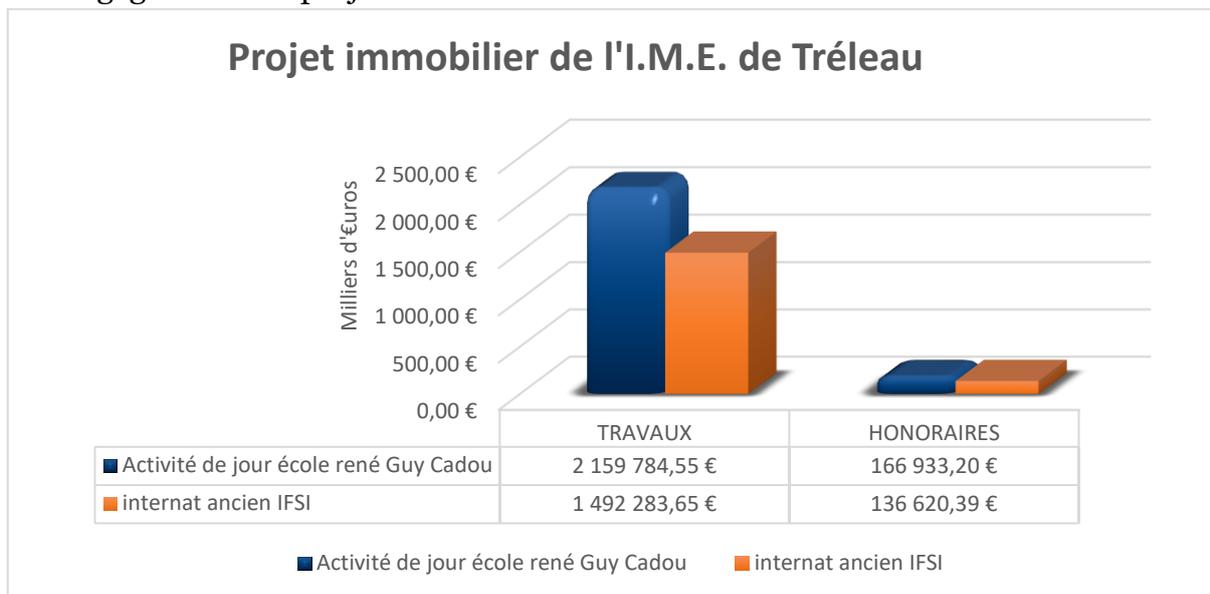
E. Des moyens matériels et financiers



L'établissement dispose d'un budget de **3 387 093.65 euros** au titre de l'exercice 2020.



Il s'est engagé dans des projets architecturaux ambitieux.



Les bâtiments actuels datent de la fin des années 1960. En dépit des réhabilitations entreprises au cours de ces 50 dernières années, les bâtiments sont vétustes et ne répondent plus aux normes de sécurité et d'accessibilité. Les chambres à l'étage et les sanitaires sont collectifs, ce qui ne garantit pas suffisamment d'intimité.

Le nouveau projet architectural de l'I.M.E. de Tréleau repose sur deux bâtiments séparés.

En septembre 2020, un nouveau bâtiment d'hébergement²³ va pouvoir accueillir 24 jeunes, en internat ou internat modulé, dans le quartier de Tréleau.

²³ Annexe 13 : Plan du futur bâti.I.M.E.nt d'hébergement



Le bâtiment rénové compte :

- 24 chambres individuelles équipées de lits, bureau et rangement
- 16 sanitaires mutualisés (1 sanitaire pour 2 chambres)
- 4 cuisines équipées
- 2 salles de détente (salle à manger et salon)
- 1 salle de sport équipée
- 5500 m2 d'espaces verts clôturés



Cette nouvelle structure va permettre d'intégrer la mixité pour l'I.M.E. dès la rentrée de septembre 2020.



Le parc automobile compte 9 véhicules. L'assistante sociale et la chargé d'insertion disposent de véhicules attitrés au regard des déplacements importants inhérents à leurs missions.

Les professionnels sont également équipés de téléphones portables (7 en totalité) et 9 P.C. Les besoins en matériel informatique augmentent compte tenu de l'évolution des pratiques qui requièrent de plus en plus de liens et d'écrits. Par ailleurs, l'externalisation et l'ouverture de l'établissement sur son environnement amènent de nouveaux besoins.



De la même manière que le bâtiment d'internat, les locaux qui hébergent actuellement les activités de jour, sont vétustes et ont souffert des inondations importantes de 2014. Pour rappel, l'I.M.E. de Tréleau est actuellement situé en zone inondable.

En janvier 2021, un nouveau bâtiment pour les activités de jour²⁴, situé près de l'E.S.A.T. la Vieille Rivière (également géré par l'E.P.S.M.S. Ar Stêr), va ouvrir ses portes. Il s'agit de l'ancienne école René Guy Cadou de la commune de Pontivy, qui est en cours de rénovation.



L'I.M.E. partagera cet espace avec le SESSAD Bleu Cerise.



Tous les ateliers pré-professionnels, les activités thérapeutiques, pédagogiques et éducatifs d'insertion et d'accompagnement social seront regroupés sur ce même site.

Il disposera de :

- Deux salles de classe (même si la plupart des cours ont lieu dans des établissements scolaires de Pontivy)
- De 4 ateliers (les ateliers espaces verts et maçonnerie auront un local à part à l'extérieur du bâtiment mais sur le même site)

²⁴ Annexe 14: Plan des futurs bâti.M.E.nts des activités de jour

- Une cuisine pédagogique, les repas du midi se prendront au self de l'E.S.A.T.
- D'une infirmerie
- D'un espace numérique
- D'un espace détente et d'accueil
- D'une bagagerie
- De nombreux bureaux polyvalents
- De sanitaires et de douches et de vestiaires pour les jeunes et les professionnels
- De locaux d'entretien
- D'un secrétariat
- Du bureau du cadre socio-éducatif
- La salle de psychomotricité sera mutualisée avec le SESSAD Bleu Cerise
- Un city parc est prévu en extérieur
- Un local d'archives
- Un parking visiteur et un parking à destination des professionnels

Ces nouveaux locaux vont apporter une amélioration des conditions d'accueil et du confort aux jeunes accompagnés ainsi qu'aux professionnels qui œuvrent pour mener à bien leur mission.

VI. OBJECTIFS D'ÉVOLUTION ET DE DÉVELOPPEMENT

A. Un plan d'actions décliné en 4 axes stratégiques

Axes stratégiques	Objectifs opérationnels	Echéances
1	Déménager	Septembre 2020
Mise en adéquation des prestations aux besoins des jeunes accompagnés	Rendre plus efficient l'accompagnement des majeurs et des plus de 20 ans	2023
2	Favoriser la participation sociale	2023
Développement de l'accès au droit commun pour tous les usagers	Promouvoir la santé	2023
3	Accompagner le personnels	2023
	Communiquer : outil à optimiser	2023

Développement des pratiques professionnelles plus efficaces	Rendre plus lisible le parcours de l'utilisateur	2023
	Développer la prestation d'hébergement dans le parcours de tous les usagers	2023
4 Renforcer la qualité de l'accompagnement	Prendre en compte la vulnérabilité	2023
	Accompagner la vie affective et le respect de l'intimité	2023
	Accentuer l'individualisation des parcours	2023
	Formaliser la participation et /ou l'association des familles, des personnes ressources	2023
	Développer les modalités en lien avec des projets d'insertion professionnelle	2023
	Prendre en compte des Recommandations de bonnes pratiques professionnelles	2023

Les fiches actions qui se trouvent en annexe déclinent de manière opérationnelle les axes stratégiques. On y retrouve les échéances et les indicateurs d'évaluation. Il est important de rappeler que la démarche d'amélioration est continue.

B. Evaluation et démarches d'amélioration continue de la qualité

Depuis la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002, les établissements et services sociaux et médico-sociaux sont tenus de procéder à des évaluations régulières de leurs activités et de la qualité de la prestation qu'ils délivrent en lien avec les bonnes pratiques professionnelles.

L'I.M.E. a procédé à l'évaluation interne en 2014 et l'évaluation externe en 2015.

Le projet de service doit être un outil dynamique au service de l'accompagnement, ainsi un groupe de suivi de projet sera constitué afin d'évaluer la mise en place du projet. Il se composera de membres du Conseil d'Administration, d'un représentant des jeunes ou des familles, de partenaires de l'I.M.E. et de professionnels de l'I.M.E.

Il se réunira une fois par an.



CONCLUSION

S'il est bien une préoccupation commune aux institutions du secteur éducatif et médico-social, c'est l'adaptation à des besoins nouveaux qui émergent et à un environnement en constante mutation.

L'I.M.E. de Tréleau partage cette même nécessité.

La démarche de ce projet de service a consisté à favoriser, par une dynamique participative, un processus de réappropriation de sens et de redéfinition des missions confiées dans un souci d'ajustement permanent entre besoins des usagers et évolutions des politiques publiques.

L'I.M.E. va devoir continuer à relever le défi en s'adaptant aux nouveaux besoins, notamment en déployant une nouvelle offre entre diversification et personnalisation des réponses, et en recherchant des coopérations avec les partenaires du territoire.

Il s'agira de soutenir l'ambition de l'inclusion dans tous les domaines et de proposer des dispositifs souples qui répondent aux besoins de tous les usagers.

GLOSSAIRE

ANESM : Agence Nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux

ANPAA : Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie

ARS : Agence Régionale de Santé

ASS : Assistante de Service Social

ASE : Aide Sociale à l'Enfance

BIJ : Bureau Information Jeunesse

CA : Conseil d'Administration

CASF : Code d'Action Social et des Familles

CDAPH : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

CDI : Centre de Documentation et d'information

CFA : Centre de Formation des Apprentis

CHSCT : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

CIP : Chargé d'insertion Professionnel

CLEX : Classe externalisée

CMP : Centre Médico-psychologique

CPEA : Centre Psychothérapique pour enfants et adolescents

CPOM : Contrat Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens

CREAI : Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations

CRIP : Cellule de Recueil d'Information Préoccupante

CTE : Comité Technique d'Etablissement

CVS : Conseil de la Vie Sociale

EA : Entreprise Adaptée

EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

EPI : Equipements de Protection Individuelle

E.P.S.M.S. : Etablissement public social et médico-social

ESAT : Etablissement et Service d'Aide par le Travail

ETS : Educateur Technique Spécialisé

ES : Educateur spécialisé

ESS : Equipe de Suivi de Scolarisation

ESMS : Etablissement socio-médico-sociaux

FALC : Facile A Lire et à Comprendre

FJT : Foyer Jeunes Travailleurs

FPH : Fonction Publique Hospitalière

FV : Foyer de Vie

GEM : Groupe d'Entraide Mutuelle
GEVASCO : Guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation
GOS : Groupe Opérationnel de Synthèse
GPVS : Groupe de Préparation à la Vie Sociale

HAS : Haute Autorité de Santé
HDJ : Hôpital de jour

IDE : Infirmière Diplômée d'état
I.M.E. : Institut Médico Educatif
IMPro : Institut Médico Professionnel
IREPS : Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé
IRP : Instances Représentatives du Personnel

MDA : Maison Départementale de l'Autonomie
MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

PAG : Plan d'Accompagnement Global
PIA : Projet Individualisé d'Accompagnement
PPS : Projet Personnalisé de Scolarisation
RAE : Reconnaissance de l'Acquis de l'Expérience
RAPT : Réponse Accompagnée pour Tous
RBPP : Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles
RPS : Risques Psycho- Sociaux

SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
SAAS : Service d'Aide à l'Autonomie Sociale
SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SEGPA : Section d'Enseignement Général et Professionnel adapté
SERAFIN PH : Services et Etablissements : Réforme pour une Adéquation des Financements aux parcours des Personnes Handicapées.
SESSAD Pro : Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile à vocation Professionnelle
SISM : Semaine d'Information sur la Santé Mentale
SROMS : Schéma Régional de l'Organisation Médico-Sociale

UATP : Unité d'Accueil à Temps Partiel
ULIS : Unité Localisée d'Inclusion Scolaire
ULIS Pro : Unité Localisée d'Inclusion Scolaire Professionnelle

ANNEXES

Annexe 1 : Arrêté de l'ARS Bretagne de mars 2018 portant modifications de l'autorisation de l'Institut Médico-Educatif (I.M.E.) de TRELEAU géré par l'Etablissement Public Social et Médico-Social (E.P.S.M.S.) AR STÊR à PONTIVY.

Annexe 2 : Planning des groupes de travail autour de l'écriture du Projet de service.

Annexe 3 : Arrêté de l'ARS Bretagne du 11 décembre 2015 portant cession de l'autorisation et transfert de gestion des établissements gérés par l'EPMS PONTIVY / LANESTER vers l'EPS LA VIEILLIE RIVIERE PONTIVY et modification de la répartition des capacités de l'I.M.E. TRELEAU entre le site de Pontivy et le site de Lanester.

Annexe 4 : Arrêté de l'ARS Bretagne de décembre 2016 portant renouvellement de l'autorisation de l'Institut Médico-Educatif (I.M.E.) de Tréleau géré par l'E.P.S.M.S. AR STÊR à Pontivy et fixant la capacité totale à : 80 places à compter du 4 janvier 2017 pour 15 ans.

Annexe 5: Document Facile A Lire et à Comprendre (FALC) facilitant la prise de notes des jeunes délégués au CVS.

Annexe 6 : Enquête de satisfaction et résultats 2019.

Annexe 7 : Plan des futurs locaux du SAAS.

Annexe 8 : Grille d'évaluation du SAAS.

Annexe 9 : Convention de création et de fonctionnement d'une unité d'enseignement au sein d'un établissement scolaire – Accompagnement scolaire.

Annexe 10 : Fiche de poste de l'éducateur référent CLEX.

Annexe 11: Tableau récapitulatif des RBPP, ANESM et HAS.

Annexe 12 : Organigramme.

Annexe 13 : Plan du futur bâtiment d'hébergement.

Annexe 14 : Plan des futurs bâtiments des activités de jour.